



Diagnostic Social 2014

Imagin'AMO - service i1099

Arrondissement de Namur

Zone d'action : Gembloux, Sombreffe, Eghezée, La Bruyère

Personne de contact : Delcorde Frédéric – Directeur

Rue Léopold, 18 – 5030 Gembloux

081/61.05.44 – 0479/327.587 – imaginamo@skynet.be

Introduction

Imagin'AMO est un service agréé par la Direction de l'Aide à la Jeunesse qui est actif sur les communes de Gembloux et de Sombreffe.

Nous recevons aussi des demandes individuelles et collectives provenant des communes d'Eghezée et de La Bruyère auxquelles nous répondons.

L'AMO est principalement présente sur Gembloux et Sombreffe. Au vu des limites de moyens humains dont nous disposons nous n'avons pas une présence régulière sur La Bruyère et Eghezée, ni de proactivité sur ces entités. Cependant, nous y sommes actifs via certains suivis familiaux ou lors de projets en lien avec l'un ou l'autre établissement scolaire.

Ce diagnostic abordera donc principalement la situation des jeunes de Gembloux et de Sombreffe.

I. Présentation succincte du territoire

A. GEMBOUX

1. Une commune attractive

La commune de Gembloux est située entre Bruxelles et Namur, et non loin de Charleroi, à proximité de deux axes autoroutiers (Bruxelles-Luxembourg et autoroute de Wallonie) et à la croisée de routes régionales reliant Jodoigne à Charleroi et Namur à Louvain-la-Neuve. Gembloux est également desservie par la ligne ferroviaire « Arlon-Namur-Bruxelles », qui draine un important trafic de voyageurs.

De par cette position stratégique, Gembloux est soumise à une pression démographique assez importante, ayant des impacts sociaux non négligeables. Les nouvelles populations qui s'installent à Gembloux sont souvent des familles socio économiquement favorisées, ce qui a pour conséquence de rendre moins visible les personnes plus précarisées. La pauvreté existante à Gembloux semble être de plus en plus cachée.

D'autre part, le coût du logement augmente de manière significative et renforce l'exclusion sociale des habitants les plus fragiles. A noter, sur cette question, la présence de 257 logements sociaux sur l'entité gembloutoise, la construction de 40 nouveaux logements sociaux ainsi que de 52 logements moyens. S'ajoute à cela un logement de transit est prévu pour 2013-2014.

Une bonne part de ces logements est répartie dans différents quartiers ou villages. La seule concentration de logements sociaux se situe au Quartier Tous Vents. Quartier qui est situé à l'écart du centre-ville, et dont les habitants se sont souvent plaints de l'isolation géographique qui renforcerait l'exclusion de ses habitants. Les jeunes et les enfants y sont nombreux et le climat est tendu du fait des multiples problèmes sociaux rencontrés par les familles. L'inactivité (rupture avec le monde du travail, décrochage scolaire, etc) rend parfois difficile la cohabitation et l'intégration des habitants.

2. Une petite Ville en milieu rural

Autour du centre-ville, Gembloux compte onze villages : Grand-Manil, Grand-Leez, Lonzée, Beuzet, Bossières, Bothey, Mazy, Sauvenière, Ernage, Corroy-le-Château et Les Isnes.

La superficie totale est de 9534,57 ha (95,34 km²) dont 75,42 % sont en surface agricole pour 15 % en terrain bâti. Ceci montre le côté rural d'une bonne partie du territoire de la localité qui est aussi axé sur une importante activité agricole.

L'entité de Gembloux, avec sa ville et ses 11 villages, compte actuellement (au 1^{er} janvier 2014) environ 25.000 habitants (22,430 au 1/1/2008). Elle a donc connu un accroissement de 11,5 % de sa population en 6 ans.

La ville, à laquelle on peut adjoindre Grand-Manil, représente 11.433¹ habitants. Les villages, eux comptabilisent 13.545 habitants (soit près de 55 % de la population gembloutoise).

La population jeune âgée de 0 à 17 ans était en 2011 de 5104² individus, ce qui représente 22 % de la population totale.

La population jeune domiciliée à Gembloux représente la 4^{ième} en importance de la province de Namur.

3. Un important pôle scolaire régional

L'attractivité de la ville de Gembloux ne se limite pas à sa situation géographique. Elle s'exerce aussi particulièrement dans le domaine scolaire, du fait de l'implantation de nombreuses écoles primaires et secondaires de son école supérieure et de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, qui attire chaque année de nombreux étudiants qui louent des kots à Gembloux.

¹ Rapport annuel Ville de Gembloux 2013

² DGAJ - 2011

Gembloux est donc un pôle important en matière scolaire qui attire de nombreux jeunes des communes avoisinantes non seulement aussi bien au niveau du secondaire que du supérieur.

La population scolaire totale (comprenant les écoles primaires et secondaires) en âge de scolarité obligatoire est de 4816 jeunes, auxquels on peut ajouter les 117 enfants fréquentant l'établissement d'enseignement spécial primaire.

Dans l'enseignement secondaire, les différentes filières sont proposées, avec une particularité en lien avec l'image « agronomique » de la ville puisqu'un des trois établissements secondaires est principalement dédié aux formations en horticulture. Cette école attire par ailleurs des jeunes de différentes régions de Wallonie et même de Bruxelles.

Les deux autres établissements proposent des filières plus classiques. La majorité des élèves sont en générale. Cependant, elles proposent des filières techniques et professionnelles telles que l'informatique, la gestion, l'électromécanique, les techniques sociales, l'animation, les arts appliqués, l'électricité, la vente et l'option aide-familiale.

Il faut également noté qu'une implantation du CEFA de Suarlée existe au sein de l'école qui propose les formations lié à l'horticulture.

Il y a 3030 jeunes fréquentant l'enseignement secondaire à Gembloux en 2013. Une majorité d'entre eux n'habitent pas Gembloux mais les communes voisines (Sombreffe, Chastre, Perwez et Walhain). Certains jeunes viennent aussi de Jemeppe, Fleurus, La Bruyère et Eghezée.

Gembloux comprend un internat organisé sur trois sites (dont un à Sombreffe. Il accueille 130 garçons (principalement des élèves de l'Institut Horticole secondaire) et 40 filles.

Au niveau du primaire, l'enseignement communal est exclusivement composé d'école de villages. Dans le centre-ville, nous retrouvons un athénée et une école libre, le Collège St Guibert. Ces deux établissements proposent aussi un enseignement secondaire.

Au niveau du supérieur, l'identité est aussi très marquée par la présence de la Faculté Agronomique qui accueille 1200 étudiants tandis que l'Institut Supérieur Industriel Agronomique accueille lui près de 300 étudiants. Celui-ci propose des formations d'ingénieur industriel en horticulture, d'architecte paysagiste ainsi que de bachelier en agronomie.

4. La mobilité

Le caractère rural de l'entité de Gembloux ne facilite pas la question de la mobilité pour les personnes qui n'ont pas de véhicules privés. On peut noter la présence de la ligne de chemin de fer Namur-Bruxelles et qui dessert outre Gembloux, les villages d'Ernage, Loncée et Beuzet. Il existe également différentes lignes TEC qui desservent la plupart des villages. Cependant, pour ces dernières, certaines lignes ne fonctionnent pas les week-ends ou en soirée, voire n'ont qu'un service le matin et le soir, aux heures scolaires. Certains villages comme les Isnes, Bothey, Mazy ou Bossière n'ont qu'une offre très limitée de transports publics.

B. Sombreffe

1. Aux frontières de trois provinces

La commune de Sombreffe se trouve dans la Province de Namur, à la frontière des provinces du Hainaut et du Brabant Wallon. Plus précisément, elle se situe entre les villes de Charleroi, Namur et Ottignies-Louvain-la-Neuve, à une dizaine de kilomètres de Gembloux.

Elle regroupe les entités de Boignée, Ligny, Sombreffe et Tongrinne.

La localisation de la commune est particulière : elle est à la frontière de trois provinces, coïncée entre les communes plus industrielles et les communes plus riches situées sur l'axe Bruxelles-Namur. Cette singularité est visible à l'intérieur du territoire de la commune entre Ligny d'une part, et Sombreffe, d'autre part, caractérisé par un niveau socio-économique plus aisé.

Les quatre entités de la commune de Sombreffe ne forment pas un ensemble particulièrement cohésif. Il existe notamment une rupture entre Sombreffe, associé à la région de Namur ou au Brabant Wallon, et Ligny, apparenté à la région de Charleroi. Chacun revendique une mentalité propre. Il y aurait une mentalité « ouvrière » à Ligny contre une mentalité « plus bourgeoise » à Sombreffe. Dans les faits, cette différence implique une certaine tension dans les relations entre les habitants des deux entités. Les habitants, y compris les jeunes, ont tendance à ne pas chercher à se côtoyer. Les acteurs de terrain indiquent qu'il est n'est pas évident de mobiliser les habitants de Ligny lorsque une activité est initiée à Sombreffe et vice versa. Les trois écoles communales organisent régulièrement des actions communes afin de renforcer la cohésion entre les trois villages sur lesquels elles sont implantées.

Sombreffe est soumise à une importante pression démographique qui s'explique par sa proximité vis-à-vis des centres d'emploi : Namur, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Charleroi et Bruxelles et de la ligne ferroviaire Bruxelles-Luxembourg.

De nombreuses familles, en s'installant à Sombreffe, ont l'opportunité de vivre à une distance raisonnable de leur emploi tout en évitant les prix des terrains et de l'immobilier du Brabant Wallon et de Bruxelles. De ce fait, il faut noter que la

population de Sombreffe est en croissance constante depuis 1990. En une vingtaine d'années, la commune a donc enregistré une augmentation de près de 20 % de sa population.

La commune de Sombreffe se distingue également par une importante proportion de jeunes de moins de 18 ans.

2. L'enseignement

Dans l'entité de Sombreffe, il existe six établissements scolaires issus des trois réseaux (Communauté Française, communal et libre) proposant chacun des classes de maternelles et de primaires. Il n'existe, par contre, aucune école secondaire ni supérieure.

En ce qui concerne les chiffres de 2012, l'école fondamentale autonome de Sombreffe accueillait 96 élèves en maternelles et 173 élèves en primaires.

L'école Saint-Laurent de Sombreffe comptait 280 élèves et l'école Saint-Lambert de Ligny comptait 200 élèves en maternelles et primaires confondus.

L'école communale de Sombreffe est divisée en trois implantations situées à Boignée, Tongrinne et Ligny. A Boignée, l'école accueillait 22 élèves en maternelles et 22 en primaire. A l'école de Ligny, il y avait 65 élèves en maternelle et 70 en primaires. Sur l'implantation de Tongrinne, l'école maternelle accueillait 75 élèves en maternelles et 80 en primaires. Au total, le réseau communal comptait 166 enfants en maternelles et 187 en primaires.

Pour poursuivre leurs études secondaires, les élèves se dirigent essentiellement vers Gembloux ou vers Fleurus s'ils habitent à Ligny. Plus rarement, certains jeunes poursuivent leur scolarité à Jemeppe-sur-Sambre ou à Auvelais.

3. Le logement

En 2012, la société de logement social « La Cité de Couteliers » signalait qu'elle était propriétaire de 68 logements sociaux sur le territoire de la commune de Sombreffe dont 4 à Sombreffe et 64 à Ligny³.

Le CPAS possédait 12 appartements situés aux « Merlettes » à Sombreffe, mis à disposition des personnes âgées ainsi que quelques logements, éparpillés sur l'ensemble du territoire, qui sont des logements pour revenus moyens.

4. La mobilité

La commune est peu desservie par les transports en commun. Seule l'entité de Ligny dispose d'une gare se trouvant sur la ligne ferroviaire 140 reliant les gares d'Ottignies et de Charleroi-Sud. Les trains y circulent dans les deux sens jusqu'à environ 22H30 permettant ainsi aux habitants de se rendre assez facilement à Charleroi.

³ Informations disponibles auprès de la Cité des Couteliers

La commune est desservie par trois lignes de bus : la ligne 147a – Gemboux-Fleurus-Tamines, la ligne 247a – Gembloux- Corroy - Sombreffe et la ligne 347a – Gembloux-Saint-Martin – Tongrinne - Onoz. Ces trois lignes forment un réseau qui permet de desservir l'ensemble des entités et des villages qui composent la commune de Sombreffe mais suivant des horaires très contraignants. En effet, hormis la ligne 147a qui poursuit son service jusqu'à 21H y compris les samedis, les bus ne circulent qu'aux heures scolaires et cessent définitivement de rouler aux environs de 18H. L'ensemble du réseau est indisponible les dimanches, les jours fériés et durant tous les congés scolaires.

Une offre de transports en commun existe mais elle ne s'adresse qu'à un public particulier puisqu'à l'exception de Ligny, la mobilité est particulièrement peu développée en dehors des périodes scolaires. Il est également important de spécifier que la commune ne possède pas de car scolaire à mettre à disposition des écoles et autres structures.

Les possibilités de relier les différents villages les uns aux autres sont limitées et la commune n'a pas de véhicule à mettre à la disposition des groupes – les écoles ou autres – pour faciliter la mobilité à l'intérieur mais également à l'extérieur du territoire de la commune.

Ces difficultés de mobilité posent la question de l'accessibilité de l'ensemble des services et des activités proposées sur le territoire de la commune à tous les habitants, aux personnes fragilisées ou isolées et aux jeunes, qui n'ont pas toujours de moyen de locomotion à leur disposition.

La commune, consciente de ces difficultés, tente de trouver des solutions pour contrer ce manque d'accessibilité via les permanences du CPAS, le taxi social, le ramassage des enfants pour la plaine de juillet ou encore la maison multi-service.

II. Méthodologie

1. La démarche de réalisation du diagnostic

Ce diagnostic a été réalisé par l'ensemble de l'équipe d'Imagin'AMO, aussi bien dans sa conception que dans sa rédaction. Il est issu d'un travail concerté.

Cette démarche de diagnostic est permanente au sein de notre service, par ailleurs, un projet spécifique intitulé « Paroles de Jeunes » est en cours afin de renforcer notre connaissance de la réalité des jeunes fréquentant l'entité gembloutoise.

Le travail de diagnostic sur Sombreffe a été réalisé en 2012, année où nous avons accentué notre présence sur cette commune.

Pour la finalisation du travail actuel, des réunions spécifiques ont été organisées chaque semaine de janvier à début mars 2014. Ces réunions qui se sont tenues hors de la réunion d'équipe hebdomadaire, ont, à chaque fois, rassemblé l'ensemble de l'équipe.

D'autre part, nous avons bénéficié de l'accompagnement méthodologique de Laurence Watillon de l'asbl RTA. Cet accompagnement s'est concrétisé par 4 demi-journées de travail d'octobre à fin février.

2. Sources des données du diagnostic

- **Registre des demandes individuelles et des suivis individuels**

Les premières sources de données utilisées sont directement issues de la comptabilisation des thématiques rencontrées dans nos suivis individuels ainsi que les demandes qui nous sont formulées par les jeunes, les familles, les écoles ou des divers services de notre réseau.

- **Les rencontres avec les jeunes**

Autres sources de données de ce diagnostic social, les échanges que nous avons au quotidien avec les jeunes lors de notre présence dans l'espace public ou lors de projets collectifs et communautaires.

- **Projet « Paroles de Jeunes »**

Dans notre souci, d'appréhender au mieux la réalité des jeunes fréquentant l'entité de Gembloux, nous avons mené un projet de récolte quantitative et qualitative de leurs « paroles ». Ce projet est réalisé en partenariat avec le Centre Culturel de Gembloux.

Cela a pris la forme d'un questionnaire qui a été complété par des élèves de 2^{ème} et 5^{ème} secondaire des 3 établissements secondaires de notre territoire. Ce questionnaire abordait des thématiques telles que les loisirs, internet, les relations amoureuses, les consommations, les relations difficiles et la place des jeunes. 313 jeunes l'ont complété. Ce qui représente environ 1/3 des élèves de ces deux années. Les résultats ont été présentés à d'autres classes des mêmes écoles. Cette présentation a permis un échange plus qualitatif sous la forme de « focus group » d'une heure trente.

L'ensemble a été synthétisé et présenté à l'ensemble des jeunes de ces deux années au Centre Culturel durant 7 matinées et un après-midi. Lors de cette présentation, des débats ont été organisés en petits groupes pour chaque thème. Ces demi-journées se clôturaient en grand groupe avec un échange-débat animé par différentes personnes ressources sur les sujets abordés.

Une dernière phase de production avec les jeunes doit encore être réalisée avec, au final, une présentation tout public du résultat de ce projet.

Toutes les données récoltées n'ayant pas encore pu être traitées, une partie servira à alimenter ce travail notamment dans la contre-épreuve.

3. Remarques sur le diagnostic

Ce travail de formalisation de notre diagnostic est un projet en soi. La démarche de diagnostic est permanente au sein de notre service. C'est un véritable processus mais nous ne le formalisons pas nécessairement de cette manière et par écrit. Nos projets sont toujours issus de nos constats et d'une réflexion en équipe.

La formalisation dans une grille telle que celle qui nous a été proposée n'est pas nécessairement évidente. Il nous était difficile de respecter l'ensemble de la structure car cela amenait beaucoup de redondances. Les différents éléments demandés sont toutefois présents dans le texte.

Concernant, le point sur la présentation des projets (point 3 nommé « agir dans la grille »), nous avons opté pour la présentation d'un plan d'action plus

global. Certains projets pouvant répondre à différents phénomènes ou constats.

Enfin, ce travail est un instantané à un moment donné. Il est évolutif et donc n'est pas nécessairement exhaustif vis-à-vis des phénomènes et problématiques rencontrées.

III. Le manque de place pour les jeunes

Dans les rencontres que nous effectuons quotidiennement avec les jeunes, il nous apparaît qu'il y a un manque de place pour les jeunes sur notre territoire d'actions.

Ce constat nous semble d'autant plus criant pour les jeunes issus de milieu socio économiquement plus précarisés.

Nous pointons plus concrètement :

- Une difficulté d'accès à l'information
- Le manque d'espace pour les jeunes
- Les problèmes d'accessibilité aux différents services
- Le manque d'espace de concertation et de dialogue pour et avec les jeunes

1. Les sources utilisées

Nous utilisons pour cette partie comme source de données :

- Les demandes reçues ces trois dernières années
- Les thématiques de suivis individuels
- Les rencontres faites avec les jeunes lors de notre travail de proximité (zonage) et des projets collectifs et communautaires que nous menons
- Les interpellations des autres acteurs du réseau local

2. Description du phénomène

1) Difficulté d'accès à l'information

Nous entendons ce manque de lieux d'infos principalement sur les thèmes des loisirs, des jobs étudiants, de ce qui concerne la vie affective et sexuelle, des études et formations, le net et la question du suicide.

Dans différents aspects de notre travail tels que les projets avec des jeunes, les entretiens individuels ou le travail de rue, nous remarquons un déficit d'informations et de lieux d'information destinés aux jeunes.

Par ailleurs, le réseau local, de par ses interpellations et les discussions que nous échangeons avec lui, nous renvoie aussi cette image.

Pour entrer, davantage dans les détails de ces constats, il faut préciser que les jeunes entrant en contact l'AMO sont souvent demandeurs de loisirs, d'informations concernant l'orientation scolaire, d'aide dans des démarches administratives, dans la recherche de job étudiant ou encore de soutien scolaire pour les adolescents.

Si des usagers nous font des demandes plus particulières en lien avec tout ce qui touche à l'information, nous remarquons que différents professionnels font également appel à nous.

En effet, il arrive régulièrement que des écoles ou PMS nous contactent afin que nous puissions apporter notre regard et des informations sur des questions relatives à la vie affective et sexuelle, aux consommations ou aux relations entre pairs.

D'autre part, nous constatons qu'internet occupe une place centrale dans la vie des jeunes mais qu'il n'y a pas une politique d'éducation aux médias généralisée. Le service de médiation scolaire en Wallonie a lancé et proposé des séances d'information au niveau des écoles secondaires (3^{ème} et 4^{ème}) auxquelles l'AMO a participé. L'évaluation montrait que ce programme intervenait trop tard. En effet, les jeunes fréquentent déjà le net assidument dès les primaires. Par ailleurs, le service de médiation ne peut continuer de prendre en charge de telles animations. Une école va reprendre à son compte les animations mais pas les deux autres. Ne faudrait-il pas proposer aux enfants de fin de primaire un programme d'éducation aux médias ?

Enfin, lors du projet « Paroles de jeunes », les adolescents rencontrés soulignaient le fait qu'il faudrait mettre en avant la question du suicide. Celle-ci étant une réalité de leur quotidien : « un suicide par an dans notre école » devrait faire l'objet d'une préoccupation plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les élèves interrogés sont donc demandeurs de séances de sensibilisation à ce propos.

Situations concrètes rencontrées

De nombreuses personnes passent régulièrement la porte de l'AMO pour venir demander des renseignements ou une aide qu'elles ne trouvent pas ailleurs (écoles, institutions/ services, adultes, parents, amis, etc.).

Il arrive aussi que ce soit leurs proches qui viennent nous trouver (parents, grands-parents, familiers, etc.).

Par ailleurs, des professeurs ou professionnels nous interpellent régulièrement pour que nous puissions apporter des informations et notre expertise sur différents thèmes.

Nous remarquons donc des manques importants d'information, de disponibilités ou de services spécialisés pouvant offrir une aide aux jeunes dans des questions telles que les jobs étudiant, la vie affective et sexuelle, les loisirs ados et les orientations scolaires.

Il existe bien des sites internet, des ouvrages et d'autres ressources mais les informations que l'on peut collecter par ces biais ne présentent pas que des avantages. Il y a une multiplication de données, des infos qui sont parfois erronées et un contenu « impersonnel ». On peut y trouver un renseignement mais que se passe-t-il après ? Les jeunes ont souvent besoin d'une réponse mais aussi d'un accompagnement.

Dans l'accès à l'information, on remarque également une confusion sur les services et ce qu'ils peuvent proposer en termes d'information et d'aide. L'AMO est donc parfois sollicitée pour des questions très précises (exemple sur la vie affective et sexuelle) car elle est confondue avec d'autres services.

Si les demandes émises sont intéressantes et traitables en superficie, il est interpellant de voir que les questions et demandes ne sont peut-être pas toujours exprimées aux endroits les plus pertinents ou existants. Il existe une confusion et une méconnaissance des services et des offres aussi bien chez notre public cible que chez certains adultes ou professionnels.

Par exemple, de nombreux jeunes passent souvent la porte de notre service car ils pensent que nous proposons des jobs étudiant, que nous pouvons fournir des tests de grossesse ou encore que nous sommes un PMS.

Qui sont les jeunes concernés ?

Les jeunes qui viennent nous interpeller par rapport à ces questions ont souvent 12 ans et plus. Des plus âgés, en âge, d'être aux études supérieures passent également souvent nos portes.

Par ailleurs, des parents viennent également nous trouver pour ces questions.

Ces personnes viennent de Gembloux et de ses environs mais aussi d'endroits plus lointains. En effet, beaucoup de jeunes étudient ou kottent à Gembloux tandis que d'autres y sont inscrits à l'internat.

Nous avons des demandes aussi bien de garçons que de filles, bien que leurs demandes soient parfois différentes d'un sujet à l'autre.

Nous rencontrons des personnes issues de différents milieux sociaux. Cependant, des personnes plus précarisées vont avoir des questions parfois différentes. On pense par exemple aux parents qui rencontrent des difficultés financières et qui recherchent des activités à moindre coût pour leurs enfants ou des moyens de les aider dans leur scolarité quand ça n'est pas possible de payer un professeur particulier.

Certains jeunes, pour parler d'un cas plus particulier, ont aussi besoin de prendre leur autonomie ou de se faire de l'argent en travaillant.

Acteurs concernés de près ou de loin par le sujet :

Forem – Onem – Maisons de l'Emploi- acteurs ayant pour objectif de travailler avec la jeunesse - services jeunesse – commerçants / entreprises locales - services d'insertion socio-professionnelle – SAJ – CPAS – Ecoles –PMS- Planning Familial - administration communale – services jeunesse - clubs de jeunes – maison de jeunes - mouvements de jeunesse - etc.

2) Le manque d'espace de rencontres et de loisirs

Au cours de notre travail sur notre territoire d'action, nous avons maintes fois eu l'occasion de nous rendre compte du déficit en termes d'espaces de rencontre et de loisirs divers pour les jeunes.

Que cela soit lors de rencontres individuelles, de nos tournées de quartier ou encore de projets collectifs ou communautaires que nous menons, le constat reste quasi-univoque : les jeunes regrettent le manque de lieux où ils peuvent se rencontrer, se retrouver, discuter et s'exprimer pleinement. En effet, mises à part au sein de leurs sphères familiales, scolaires et des loisirs, il n'existe aucune infrastructure leur permettant de se rassembler.

Situations concrètes rencontrées

Lors de nos tournées de quartiers, les jeunes que nous croisons justifient leur présence en rue par le fait qu'on ne leur offre pas la possibilité d'avoir un espace dans lequel se retrouver. Or ils expriment clairement le besoin qu'ils ont de pouvoir se rassembler dans un endroit qui leur est consacré. Ce phénomène apparaît de façon récurrente dans les différents lieux de zonage.

Parmi les jeunes qui franchissent la porte de l'AMO, certains arrivent avec une demande bien précise : trouver des activités auxquelles participer et, à travers cela, se construire un réseau social au sein de Gembloux. Cette réalité révèle la difficulté de créer des liens avec leur alter-egos lorsqu'ils ne vont pas à l'école à Gembloux, ou simplement lorsque ils débarquent sans avoir aucune attache particulière.

Par ailleurs, lors de projets menés avec des jeunes et des plus âgés notamment au sujet des préjugés entre générations, nombreux d'entre eux ont souligné leur envie de lieux de rencontres entre personnes d'âges et d'expériences différentes.

Ils nous disent qu'une véritable rencontre et des projets communs pourraient petit à petit diminuer les stéréotypes collés aux générations grâce à une meilleure connaissance mutuelle.

Dans le cadre du projet « Paroles de jeunes », l'équipe a été amenée à rencontrer différentes classes de secondaire. Lors de l'étape des focus group, la question des espaces réservés aux jeunes a, régulièrement, été relevée. La plupart des étudiants regrettent la carence en infrastructures externes à l'école où ils pourraient se poser durant leur temps de midi et, outre cela, où ils auraient l'occasion de se rejoindre à d'autres moments.

Qui sont les jeunes concernés ?

Filles et garçons, âgés de douze ans et plus, habitants de Gembloux et de ses environs, d'appartenances sociales diverses.

Les biais par lesquels ce constat émane sont multiples. Cette redondance prouve l'insatisfaction d'un besoin, pourtant, clairement exprimé.

Acteurs concernés de près ou de loin par le sujet :

Ce phénomène concerne autant les différents services en lien avec la jeunesse que l'échevin compétent dans le domaine et, à travers lui, la commune. Si un projet de bâtiment dédié aux jeunes est en cours, il reste à savoir de quelle façon les principaux intéressés vont être impliqués dans la réflexion autour de ce lieu.

3) Difficulté d'accès aux différents services

La difficulté d'accès doit être entendue ici sous différents aspects.

La question de la mobilité.

Cette question doit être mise en lien avec la situation socioéconomique du jeune mais aussi avec la réalité de notre territoire composé de nombreux villages qui ne sont pas tous bien desservis par les transports en communs. Certains jeunes sont de ce fait vite limités dans leurs déplacements.

Cependant, tous ne souffrent pas de ces difficultés s'ils sont déjà motorisés ou bien s'ils ont des parents qui sont présents afin de les amener d'un point à un autre.

Une grande partie de villages de la région possède peu d'infrastructures en dehors de l'école maternelle et primaire communale et d'une petite infrastructure sportive (terrain de foot ou basket).

Les possibilités de loisirs sont limitées et demandent de se déplacer sur Gembloux, Fleurus, Namur ou Louvain-la-Neuve.

Si une partie des jeunes rencontrés estime qu'il y a assez d'offres de loisirs dans la région (au sens large), ils affirment malgré tout que la réalité des jeunes résidant dans les villages est plus compliquée à ce niveau.

Notons, tout de même l'existence de clubs de jeunes dans les villages de Sauvenière et de Grand-Leez ainsi que d'une Maison des Jeunes communale à Ligny.

Cette question de mobilité des jeunes résidant dans les villages se pose pour toute une série de services qui sont principalement situés dans ou aux abords du centre-ville : Centre de santé Mentale, Planning Familial, AMO, Point relais Infor-Jeunes, CPAS, etc. Ils pourraient les fréquenter quand nécessaire, à la sortie de l'école mais un certain nombre d'entre eux n'ont qu'un bus pour rentrer. Il leur est donc difficile d'effectuer une démarche ou l'autre.

Notons aussi, que l'accès aux deux jours d'ouverture des Restos du Cœur en hivers est difficile pour les familles habitant hors du centre et étant non motorisées.

Les tarifs des services spécialisés

Il existe comme autre type de difficultés d'accès, celui des soins de santé spécialisés, tels que la logopédie, la pédopsychiatrie ou la santé mentale. Ces services se trouvent souvent éloignés et ne proposent pas toujours des tarifs abordables.

Il est vrai que nous sommes confrontés à des parents soucieux du bien-être de leurs enfants et rencontrant des difficultés financières ou en tout cas avec des moyens limités. Cependant, leur situation ne leur permet pas toujours de suivre les prescriptions du SAJ ou du PMS qui recommande pour leurs enfants un suivi logopédique ou pédopsychiatrique.

Les enfants souffrant d'un handicap

Le manque de structures spécialisées sur le territoire est particulièrement criant pour les enfants souffrant d'un handicap.

Pour ces derniers, il n'existe que peu ou pas de loisirs adaptés, ni de services de suivis à domicile.

Seuls les adultes ont cette possibilité via la Saphemo qui active sur Gembloux et Sambreville.

Cela signifie que le placement en institution ou en internat spécialisé est quasi inévitable pour les parents.

Soutien scolaire pour les enfants de l'enseignement spécialisé.

On note à Gembloux, la présence d'une école primaire d'enseignement spécialisé accueillant environ 70 enfants dont une majorité de gembloutois ou sombreffois.

Certains enfants de l'enseignement spécialisé ne peuvent pas compter sur le soutien de leur parent pour leurs devoirs. Ces élèves issus de familles précarisées au niveau

socio-culturel se retrouvent souvent dépourvus quand leurs parents ont eux aussi connu une scolarité difficile.

Il existe bien sur le territoire une école des devoirs gérée par l'asbl Coala. Celle-ci, dans la mesure de ses possibilités, accepte les enfants de l'enseignement spécialisé mais malheureusement cela n'est pas toujours possible pour tous

Difficulté d'accès aux espaces rencontres

Ce constat revient régulièrement dans le cadre de nos suivis individuels. En effet, nous recevons plusieurs demandes chaque année pour organiser un Espace-rencontre dans nos locaux. L'étroitesse de ceux-ci ne le permet pas et nous n'avons ni l'expertise, ni le mandat de ce type de mission.

Il y a deux Espaces-rencontres accessibles depuis Gembloux en transport en commun. Il s'agit de Namur et La Hulpe. Cependant, pour certaines familles, cela reste compliqué.

Nous recevons ce type demande de par des avocats, le SPJ, le SAJ ou des familles elles-mêmes.

Qui sont les jeunes concernés ?

Jeunes enfants ou adolescents vivant dans les villages, les familles précarisées, les enfants souffrant d'un handicap ou fréquentant l'enseignement spécialisé et enfin, les jeunes adultes souffrant d'exclusion socio-professionnelle.

Acteurs concernés de près ou de loin par le sujet :

Services de santé en général, services travaillant dans l'insertion socio-professionnelle, services sociaux, Restos du Cœur, écoles des devoirs, associations villageoises (comités de villages), clubs de jeunes, Ville de Gembloux, etc.

4) Manque de lieu de concertation autour de la Jeunesse et de dialogue avec les jeunes

Il existe, d'une part, sur le territoire, peu de lieux de concertation entre les personnes qui élaborent et décident des politiques à mettre en œuvre en matière de jeunesse, et d'autre part, il n'y pas d'espace organisé de consultation ou de concertation avec les jeunes adolescents (12-18 ans).

Manque de lieu de concertation autour de la jeunesse

Si certaines écoles secondaire ont mis en place des conseils d'élève, aucun lieu de ce type n'existe au niveau communal sur Gembloux, ni au sein des communautés

locales. On remarque malgré tout la mise ne place d'un conseil communal des enfants sur la commune de Sombreffe.

On peut noter qu'un des seuls lieux de concertation, bien qu'il ne soit pas spécifique aux jeunes, rassemblant entre autres des acteurs en matière de jeunesse, se déroule dans le cadre de l'axe 3 du PCS de Gembloux. Cependant, la région Wallonne a décidé d'exclure le public jeune de ce dispositif. La concertation entre acteurs jeunesse au niveau santé est donc mise en péril.

Enfin, il faut souligner qu'il existe deux concertations communales l'une sur la petite enfance et l'autre intitulée commission communale de l'accueil qui traite des questions de l'accueil temps libre des enfants. Ces deux lieux sont assez spécifiques quant aux thèmes qu'ils abordent.

Il n'y a donc pas de lieu particulier de dialogue ou de concertation jeunesse permettant d'élaborer une politique jeunesse dans sa globalité.

Manque de dialogue avec les jeunes

On peut, aussi considérer que les professionnels du pôle psycho-médico-social et qui élaborent une série de projet à destination des jeunes, n'adoptent pas non plus de manière systématique un dialogue avec les jeunes. Cela ni sur le contenu, ni sur l'opportunité, ni sur la forme des animations qui leur sont données en matière de santé par exemple.

La décision appartient souvent exclusivement aux professionnels de ce pôle ou aux responsables scolaires y compris les professeurs. Par exemple, un programme de cours/animation sur les assuétudes a été mené dans les écoles secondaires, à l'initiative du Rotary de Gembloux. Dans ce cadre, une dizaine de professeurs ont été formé ainsi qu'un travailleur de l'AMO et les deux stewards de la Ville. Le coût de cette formation était particulièrement conséquent.

Des séances d'animations ont été menées par les professeurs parfois en collaboration de l'AMO et des Stewards. Cependant, personne ne s'est posé la question de vérifier auprès des jeunes, les principaux concernés par les animations, si elles avaient du sens et si c'est une réalité problématique prioritaire qui demande une telle dépense d'énergie et de moyens. On est parti uniquement sur l'initiative des membres d'un service-club et des angoisses que provoque la question des assuétudes auprès des adultes.

Il en est de même au niveau de la politique culturelle. Il n'y a pas de concertation des jeunes sur la programmation culturelle ni sur les spectacles scolaires.

Or, il y a actuellement des enjeux importants à œuvrer pour ce dialogue avec les jeunes (12-20/25 ans) notamment par le projet de construction d'une salle « festive »

à destination des jeunes. Ce projet provient d'une demande effectuée il y a 7-8 années. Cependant, il n'y a plus eu, depuis cette époque, une démarche concrète de faire participer ceux-ci à la dynamique de construction de ce projet notamment concernant son usage et les besoins des jeunes à son propos.

Des lieux de concertation ont bien été mis sur pied par le passé, et ont débouché sur des demandes ou projets concrets. Cependant, la dynamique s'est rompue à un moment, et n'a pu être relancée. Il n'est pas certain que cette volonté soit encore réelle même si elle est affirmée. Aucun acte concret n'a été observé en ce sens ces derniers temps.

A Sombrefe, il existe un conseil communal des enfants mais rien au niveau des ados.

Enfin, dans le cadre d'un projet sur la parole des jeunes, nous avons posé la question de savoir où le jeune estimait que sa parole était prise en compte.

Plus de 80% des adolescents⁴ consultés à ce propos nous ont répondu que les politiques ne prenaient pas en compte leur parole. Malgré le fait que des conseils d'élèves soient organisés dans plusieurs écoles, près de la moitié estiment ne pas être entendus au sein de leur école.

Qui sont les jeunes concernés ?

Les jeunes résidant sur le territoire, enfants comme adolescents.

Acteurs concernés de près ou de loin par le sujet :

Communes, écoles, AMO, Centre Culturel, PMS, Planning familial et tout autre intervenant jeunesse.

5) Focus sur les jeunes qui ont entre 18 et 25 ans

Lors de nos tournées de quartier, nous rencontrons principalement des jeunes majeurs, demandeurs d'emploi, qui trouvent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Ceci nous interpelle et nous constatons que s'il existe une série de services pour cette tranche d'âge sur la question de l'insertion socio-professionnelle, nous ils les semblent peu les fréquenter. A nouveau, l'accès semble compliqué. Les services pouvant leur apporter un soutien n'ont pas de proactivité et attendent d'eux une démarche volontaire. Chose qu'ils ne sont pas près d'accomplir.

⁴ Consultation via un questionnaire auprès de 313 jeunes de 2^{ème} et 5^{ème} secondaire des 3 établissements scolaires secondaires de Gembloux

Qui sont les jeunes concernés ?

Les jeunes adultes connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Acteurs concernés de près ou de loin par le sujet :

Secteur ISP, CPAS, Communes, PCS

3. Analyse et interprétation du phénomène

1) Les Freins

1) Quelle Politique jeunesse ?

- Manque d'une Politique globale et visible en matière de jeunesse

Le manque d'espaces, de lieux de rencontre et de dialogue avec les jeunes peuvent être en partie interprétés par une Politique Jeunesse peu claire ou affirmée et qui semble se réduire à une gestion des activités extra-scolaires pour les enfants du primaire et à une concertation des acteurs de la petite enfance.

S'il existe aussi un projet de construction d'une salle pour les jeunes, son l'usage ne semble pas encore purement défini. L'éventuelle existence d'une volonté de projet pédagogique pour cette future structure n'est pas non plus très claire.

On ne sent pas jusqu'à présent, un véritable désir de développer une Politique Jeunesse active.

- Disponibilité vis-à-vis des jeunes

De par la réalité du territoire mais aussi le rythme de vie des jeunes, être disponible demande aux services d'avoir un mode d'organisation différent d'un travail classique. Cela signifie des horaires en partie en décalage avec ceux de l'école et une mobilité plus importante (aller vers les jeunes sur leur terrain et dans les villages). Tous les services ne sont pas prêts à modifier leur mode de fonctionnement en ce sens.

- Le temps et l'énergie à consacrer aux dialogues avec les jeunes

L'organisation d'un lieu structuré de dialogue avec les jeunes pourrait être mise en place comme par exemple un conseil consultatif de la jeunesse.

Néanmoins, l'organisation d'un tel lieu est difficile et demande énormément d'énergie sans avoir de garantie sur la réussite voire l'effectivité finale d'un tel projet. En effet, il est difficile d'avoir une bonne représentativité des jeunes, de ce fait, comment l'organiser pour qu'elle soit réelle ? Passer par les écoles pourrait être le plus aisé mais la population scolaire dans le secondaire, n'est apparemment composée que d'1/3 de gembloutois.

En outre, ce processus est, d'une part, assez lent alors que d'autre part, le temps de disponibilité des jeunes adolescents pour ce type de projet, est plutôt court (beaucoup risquent d'abandonner le processus à la sortie des secondaires). Cela pourrait avoir pour conséquence pour les participants dans la dynamique de ne pas voir les résultats de celle-ci. S'en suivrait un risque d'épuisement et d'un désinvestissement progressif des jeunes.

Au niveau des professionnels ou des responsables locaux, on ne sent pas non plus de volonté concrète pour activer ce dialogue avec les jeunes même s'il n'y a pas non plus une opposition affirmée à cela.

La question du temps que cela demande d'investir est aussi centrale et ce type d'action n'est probablement pas considéré comme prioritaire.

2) Un travail en réseau en matière de Jeunesse

- Manque de coordination et concertation des acteurs jeunesse

Autre cause ou source d'interprétation du manque de place pour les jeunes, le fait qu'il n'y a pas de réelle coordination ou concertation structurée entre les différents acteurs de la jeunesse. Ceci renforce le point précédent. Puisque ces intervenants ne sont pas en mesure collectivement d'alimenter une éventuelle réflexion sur la mise en œuvre d'une Politique en matière de jeunesse.

De manière plus générale, on peut constater que la pratique de réseau et de concertation voire de coordination sociale est peu présente sur le territoire gembloutois. Mis à part dans le cadre du PCS, il n'y a pas vraiment de lieu où les différents acteurs du territoire confrontent leur réalité professionnelle. Le même constat peut-être fait pour Sombreffe.

Notons aussi que la jeunesse est désormais exclue du dispositif PCS.

Beaucoup de services sont le « nez sur le guidon » et ne prennent pas le temps de se mettre en concertation. Rares sont aussi les personnes qui prennent l'initiative de rassembler les différents acteurs autour d'une problématique. Il est intéressant de se poser la question du temps disponible et du coup, de la priorité que peut ou veut donner chaque équipe à se concerter autour d'une politique commune en matière de Jeunesse.

Il y a sans doute des difficultés à identifier l'acteur qui pourrait être l'initiateur d'une telle démarche. L'AMO pourrait être celui-là. Mais étant partie prenante dans un certains nombres d'actions ou de projets, se pose la question de la neutralité, ce qui pourrait représenter un frein pour certains professionnels qui se sentent en « concurrence » avec l'AMO.

En outre, les collaborations ou partenariats se font souvent sur base des affinités entre les personnes plutôt que selon les besoins réels de la population rencontrée. On peut donc dire que cette culture du travail en réseau reste peu développée et certainement dans le secteur jeunesse.

- Des relations partenariales trop basées sur l'affectif.

En lien avec le point précédent, il nous semble que les relations partenariales étant basées sur l'émotion et l'affectif, manquent d'un certain professionnalisme. Les collaborations entre services naissent sur base de la bonne entente entre ses membres. Cela ne remet pas nécessairement en cause la qualité ou l'intérêt des projets qui naissent de ces partenariats mais cela représente un inévitable frein à une concertation plus globale.

- Les concurrences institutionnelles

On identifie chez certains la crainte de voir arriver d'autres services sur son propre terrain. La notion de concurrence entre institutions reste une réalité bien actuelle. C'est le cas notamment entre l'AMO et certains PMS quand une école demande l'intervention de la première en son sein. Dans ce cas, une collaboration devient effective lorsque le service ne peut répondre complètement à la demande car cela entraîne une charge de travail excessive pour l'institution. On peut citer par exemple des animations scolaires sur le danger du net que le PMS ne pouvait prendre en charge et qui a délégué une partie du projet à l'AMO par manque de temps disponible. Mais cela s'est réalisé sans une véritable concertation entre les deux services chacun ayant ses classes à animer.

Cet ensemble de phénomènes (manque d'une politique Jeunesse, de concertation, les différents freins à la constitution d'un réseau mature et professionnel) ont comme conséquence de rendre la communication et la visibilité des services à destination des jeunes moins efficaces. Elle entraîne aussi des confusions sur leurs identités et leurs missions, ne favorisant pas leur accès.

Cela n'assure pas bien évidemment une réflexion plus globale sur les besoins, ni une programmation sur les politiques à mener sur le territoire.

Il ne favorise pas non plus la connaissance des différents services par les jeunes ni les adultes (parents, professeurs, ...) qui les côtoient au quotidien.

3) Gembloux une commune en apparence favorisée

Comparativement à d'autres villes de l'arrondissement, Gembloux a un indice socio-économique plus favorable. Les besoins de la population au niveau social y paraissent moins criants. Les pouvoirs subsidiants sont aussi moins enclins à soutenir des projets. On peut donc constater moins de services que sur des communes comme Sambreville et Andenne, aux dimensions comparables.

Cependant, comme ailleurs, Gembloux connaît des familles vivant dans la précarité. Le fait, pour eux, de vivre dans une ville considérée comme favorisée renforce leur exclusion, les rendant peu visibles et plus isolés. Le statut rural d'une partie du territoire qui implique d'être autonome dans sa mobilité ne facilite pas leur situation ni l'accès aux services qui pourraient les soutenir dans leurs difficultés.

D'autre part, des situations plus isolées ne peuvent justifier l'existence ou l'extension territoriale d'un service. D'autre part, la généralisation de l'évaluation quantitative dans les diagnostics imposés par les pouvoirs subsidiants ne risque-t-elle pas d'avoir des conséquences sur la programmation sociale ? Programmation qui pourrait voir la multiplication de certains dispositifs dans certaines régions et de déserts institutionnels dans d'autres.

4) Culture de l'échec et démobilité

L'accès aux services sociaux demande aussi un certain courage. Il n'est évident pour personne de pousser la porte et de venir demander de l'aide. Cette difficulté est encore plus insurmontable pour les personnes en fragilité émotionnelle et psychologique. Une série de jeunes ont cultivé les situations d'échecs depuis leur enfance, perdant complètement leur confiance en leurs possibilités. Seule une démarche plus proactive visant d'abord à établir le lien et la relation de confiance avec l'intervenant permettrait un début de mobilisation. Cela en tentant de réactiver leurs ressources par le développement d'un travail sur l'estime de soi, ce qui est souvent ignoré au niveau des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Ce type de démarche proactive ne se développe pas pour les majeurs. Or une partie de ce public rencontre des grandes difficultés d'insertion comme nous l'avons mentionné plus haut.

2) Les ressources

Malgré les freins identifiés, il existe, sur notre territoire, différentes ressources et bonnes pratiques.

Parmi celles-ci, il existe des **rencontres réseaux** entre partenaires gembloutois. Lors de ces moments, certains professionnels du monde associatif se rencontrent pour débattre à propos de thèmes variés qui les touchent dans leur pratique, mais cette organisation reste très informelle.

Au-delà de ces rencontres, il faut aussi remarquer que de vrais **liens** existent entre certains **services** et les écoles. Celles-ci sont d'ailleurs régulièrement partantes pour accueillir des projets que nous leur proposons. Il arrive aussi qu'elles fassent directement appel à nous.

Au niveau de l'information à destination des jeunes, la Ville est partenaire de l'asbl Infor-Jeunes pour la mise sur pied d'un **Point Relais Infor-Jeunes** à Gembloux et ce depuis plusieurs années (avant la création de l'AMO).

En ce qui concerne **les loisirs**, il existe une offre importante au niveau sportif mais aussi culturel via l'académie. Cependant leur cout n'est pas toujours accessible par tous.

Les **plaines de vacances** sont aussi une activité très répandue dans la région et peu chère. Un système de transport est organisé pour permettre au plus grand nombre de s'y rendre. Malheureusement, il ne passe pas dans l'ensemble des villages.

Les ASBL Oxyjeune pour Sombreffe et Animagic pour Gembloux, proposent des **formations** aux étudiants qui souhaitent se former à **l'animation de plaines**. Parallèlement, une des écoles secondaire propose à ses étudiants issus de l'option « agent d'éducation » de se former à l'animation de plaines dans leur cursus. Cette perspective d'embauche est donc un plus pour les jeunes de la région en quête d'un job étudiant.

La Ville est dotée d'un **service jeunesse** même si celui est plus en retrait que par le passé dans le contact direct avec les jeunes suite à des modifications de missions. Celui-ci coordonne la commission communale de l'accueil. Il y a donc bien à ce niveau, une certaine concertation entre acteurs de l'accueil extrascolaire.

L'**Echevin** se montre ouvert à l'idée d'un conseil des jeunes, même si aucune démarche concrète n'a encore vu le jour.

En ce qui concerne l'aide apportée en termes de scolarité, il y a bien l'existence de **PMS** pour chaque établissement scolaire. Ceux-ci peuvent être une ressource dans différents domaines et dans l'orientation scolaire.

En termes de **soutien scolaire**, il existe bien une école des devoirs pour les enfants du primaire. Une des écoles secondaires de Gembloux propose aussi une étude dirigée pour les adolescents. Cependant, celle-ci est payante.

D'autres initiatives positives, concernant la visibilité de l'offre des services, sont les **sites internet** du **Centre Culturel** et de la **Ville de Gembloux**. Ces deux sites regroupent la plupart des associations actives sur la région et décrivent leurs actions.

Au niveau des **espaces de rencontre**, on peut compter deux clubs de jeunes dans les villages avoisinants (un sur Grand-Leez et un sur Sauvenière). En ce qui concerne, les maisons de jeunes la plus proche est implantée à Rhisnes, il y a une Maison de Jeunes communale à Ligny mais elle n'est pas reconnue par la FWB. Cependant, cette dernière semble, selon les jeunes, principalement toucher un public de majeurs. Aucune « MJ » n'existe donc dans l'entité gembloutoise. Différentes infrastructures type « agor'espace » ont été aménagées dans certains villages. Dans d'autres, il n'y a rien.

Le projet « **Paroles de Jeunes** » mené par l'AMO avec la collaboration du Centre Culturel de Gembloux a pour objet de relayer la réalité vécue par les jeunes de 2ème et 5ème secondaires des 3 établissements gembloutois sur différentes thématiques. Ces dernières sont : les loisirs, le net, les consommations, la vie affective et sexuelle et la place des jeunes. Au final, l'idée est de pouvoir interpeller le réseau local ainsi que les responsables politiques mais aussi les écoles sur les recommandations des jeunes. Ce projet a demandé une contribution des écoles pour la participation de leurs élèves. Nous avons pu constater l'esprit de collaboration positive et constructive des établissements scolaires à ce propos. Ce qui nous semble une ressource positive pour activer le dialogue avec les jeunes mais aussi la concertation à leur propos.

Toujours au niveau des écoles, on peut noter l'existence de « **conseils d'élèves** » permettant le dialogue avec la direction et les professeurs. Même si un certain nombre d'élève se montre critique sur la valeur accordée aux projets amenés par jeunes.

Concernant la **concertation autour de la jeunesse**, nous pouvons citer un projet d'animation autour de la vie affective et sexuelle mené auprès de 14 classes de 2ème secondaires au sein d'une école. Ce projet est issu du constat du médecin et des infirmières du PSE Provincial d'un déficit

d'information des jeunes filles par rapport au vaccin contre le papillomavirus qui leur est proposé.

Ce projet d'animations a permis la création d'un espace de concertation entre le PSE, le PMS, le Planning Familial et l'AMO autour de cette animation. Celle-ci, même si elle a d'abord été motivée par l'ampleur de la tâche, a le mérite d'initier un travail plus coordonné entre ces instances et donc d'ouvrir à une possible Politique plus cohérente en matière de santé vis-à-vis des jeunes.

Par rapport à la question de la démobilisation des 18-25 ans, notons l'existence des **Café-thés** organisé par le CPAS de Gembloux avec le SEM et le groupe Alpha. Ces derniers proposent deux fois par semaine, des activités sociales, culturelles ainsi que de l'éducation permanente mais ne touchent essentiellement que des personnes émergeant du CPAS.

La présence des **Restos du Cœur** qui propose deux repas semaine en hivers (Octobre – avril) mais qui outre le fait d'offrir un repas à budget limité, sont aussi des moments de socialisation importants et conviviaux pour de nombreuses familles. Ils touchent une centaine de personnes par repas. Cependant l'équipe pense ne pas toucher « les familles qui en ont le plus besoins ».

4. Regards sur le respect des droits de l'enfant⁵

Au regard des textes de lois relatifs aux droits de l'enfant, on peut se dire que ces derniers ne sont pas toujours respectés, et pire, sont carrément compromis pour une partie des jeunes quand l'on parle des difficultés d'accès aux services et à l'information, aux manques d'espace de rencontre et de dialogue avec les jeunes.

Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination

On peut donc se dire, qu'à un certain niveau, les enfants et jeunes que nous rencontrons n'ont pas toujours la chance d'être informés et aiguillés de la même manière en fonction de leur statut, de leur école, de là où ils habitent, etc.

⁵ La Convention internationale des droits de l'enfant, la brochure (pdf), Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, Communauté française de Belgique, août 2008

On peut aussi considérer que les jeunes ayant des moyens limités pour des activités proposées et payantes sont soumis à une certaine discrimination ; d'où l'importance de proposer des loisirs abordables pour tous.

Article 3 : Tu as droit au bien-être

Il est donc primordial que les institutions et ceux qui sont responsables de l'éducation des jeunes au sens large fassent leur possible pour offrir des services et une aide adaptée à la jeunesse. Ils doivent donc aussi identifier les manques et y pallier.

À nos yeux, le bien-être passe autant par la possibilité d'avoir des loisirs que par la rencontre de l'autre, à travers mais aussi en dehors de ceux-ci. Cela révèle l'importance d'accès aux loisirs et l'intérêt d'un espace de rencontre.

Article 5 : Tu as droit au développement de tes capacités

Le développement de l'enfant englobe aussi bien l'aspect physique, que mental et que psychologique. La famille et l'école, seuls, ne suffisent pas à ce développement. La sociabilisation de l'enfant et les loisirs auxquels il s'adonnera compléteront le développement de ses capacités.

Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion

Si l'on peut se faire une opinion en s'enrichissant d'expériences, de débats, de rencontres et autres, il paraît donc primordial que l'accès à une information juste et compréhensible par tous soit renforcée. Favoriser la liberté d'opinion, c'est aussi favoriser les espaces de dialogues.

Article 13 : Tu as droit à la liberté d'expression

Ce droit aussi suppose l'accès à l'information sans condition. Nous estimons qu'un espace de rencontre pour et par les jeunes permettrait de développer chez eux la liberté d'expression puisqu'ils auraient l'occasion d'investir les lieux à leur image. C'est également à travers les loisirs propres à chacun qu'ils ont l'occasion de s'exprimer pleinement.

Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

S'il existe des conceptions différentes des choses, des cultures et des prédispositions diverses d'une famille à l'autre, il est donc nécessaire que les institutions garantissent une base commune en termes d'accès à l'information pour les jeunes.

Article 15 : Tu as droit à la liberté d'association

Les jeunes ont donc le droit de pouvoir se rassembler dans un lieu à eux et de s'y rencontrer.

Article 17 : Tu as droit à l'information

Ce droit parle de lui-même et souligne l'importance de l'accès à la culture, à une information variée, aux loisirs et à tout ce qui permettra le bien-être d'un jeune

Art 23 : Tu as droit aux soins médicaux

La difficulté d'accès aux soins de santé est directement liée aux capacités financières ou de mobilité de la famille.

Art 28 : Tu as droit à l'éducation

L'école en tant que passage obligé doit pouvoir apporter l'accès aux connaissances et permettre aux jeunes de devenir critiques face au monde qui les entoure. Elle doit aussi pouvoir aider les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires et qui ont besoin d'une aide supplémentaire en termes méthodologique et d'apprentissage. On remarque que trop peu de services ou d'écoles fournissent une aide gratuite aux jeunes à ce niveau.

Art 29 : Les objectifs de ton éducation

Pour développer sa personnalité, apprendre à vivre en communauté et petit à petit s'autonomiser, il paraît nécessaire d'avoir un accès aisé à l'information et à des services adaptés. L'accès à des jobs étudiant, à une orientation scolaire choisie et adaptée ou l'accompagnement dans des premières démarches administratives est donc à développer. Ces aspects font partie des éléments qui permettent aux jeunes de développer une certaine citoyenneté et leur autonomie.

La citoyenneté s'acquiert, au-delà de l'école, par la possibilité d'exprimer qui l'on est, par la rencontre avec l'autre et par l'investissement du jeune au sein d'un projet qu'il mènera et dont il sera acteur. Il semble donc nécessaire de lui laisser cette chance en étant à l'écoute de ses besoins, dont celui d'avoir un lieu de rassemblement.

Art 31 : Tu as droit aux loisirs

Cette phrase parle d'elle-même. Comme dit plus haut, s'il existe des offreurs de loisirs sur Gembloux, ils ne sont pas toujours abordables. Tous n'ont donc pas ce même droit aux loisirs.

Art 39 : La justice et les droits des mineurs

Il est donc important que les jeunes connaissent leurs droits et devoirs et qu'ils puissent être aidés pour les faire respecter. Pour se faire, il faut aussi que des services pouvant aider les jeunes à ce sujet existent, soient disponibles et accessibles. L'accompagnement des jeunes dans des démarches juridiques et administratives doit donc être renforcé car ces aspects ne peuvent se régler en une rencontre.

5. Contre - épreuve

1) Accès au moyens d'informations

Les rencontres que nous avons effectuées lors du projet « Paroles de jeunes » nous ont confirmé que l'accès à l'information dans certaines thématiques n'était pas évident pour tous les jeunes. De manière générale, même s'ils ont quasi tous un accès aisé au net (qui représente une énorme source d'infos bien que pas toujours fiable), pour certains types de sujets, les jeunes préfèrent une information plus classique. Notons en parallèle que dans certaines familles plus précarisées, l'accès à internet n'est pas toujours aussi évident.

- **Les jobs étudiants**

Près de 45 % des jeunes en âge d'avoir un job étudiant et qui ont répondu au questionnaire distribué lors de ce projet, souhaitent recevoir une aide à la recherche d'un job.

- **Vie affective et sexuelle**

Dans le même projet, dans les débats que nous avons eu avec les groupes de jeunes, cette question revient systématiquement. Les jeunes sont demandeurs d'infos sur la vie affective et en particulier sur les risques en matière de santé (Ist, sida, etc.). D'autre part, l'antenne du planning familial des FPS de Namur n'a pas obtenu de reconnaissance officielle. Manquant de subsides, les permanences vont être réduites à une seule par semaine. En outre, le planning risque de perdre son local spécifique et va probablement devoir utiliser un local de la mutualité Solidaris. Ceci compliquera son accès pour les jeunes.

- **Les loisirs**

La plupart des jeunes pense avoir une bonne info à ce sujet et être assez autonome pour chercher les infos par eux-mêmes.

- **Education aux médias**

Les ados (14 à 17 ans) expriment se sentir suffisamment informés et connaître les dangers du net et des réseaux sociaux. Malgré cela, ils pensent aussi que leurs parents en sont moins conscients et surtout qu'il est important d'avoir une politique d'éducation aux médias pour les plus jeunes déjà lors des primaires. On va de plus en plus jeune sur le net.

- **La question du suicide**

De manière systématique, cette question a été abordée par les jeunes lors de nos rencontres. C'est une réalité qui les touche parce qu'elle arrive

régulièrement dans leur environnement. Ils souhaiteraient qu'il y ait des sensibilisations à ce sujet au sein de leurs écoles.

- **Confusion entre les services**

Enfin, les jeunes soulignent que l'information sur les différents services qui leur sont destinés passe mal. Ils ne les connaissent pas ou mal et confondent leurs missions (différence PMS – planning - AMO par exemple). D'autre part, d'un point de vue moins local, les chiffres 2011 fournis par la DGAJ montrent que 48% des demandes adressées au SAJ de Namur concernaient une demande de renseignement ou d'information. Cela laisse à penser que près d'une personne sur deux ne connaît pas précisément les missions de ce service.

2) Manque d'espace de rencontre et de loisirs

Nous avons rencontré des personnes de la Ville, du CPAS et du Centre Culturel pour ces questions.

- **Aménagement dans les villages**

Si tous les villages des deux entités ne sont pas fournis par des infrastructures pour les jeunes (enfants compris), on peut noter les différents projets qui sont prévus dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural.

Différents aménagements prévoient dans plusieurs villages le réaménagement d'un centre de village avec des espaces de vie (aménagement de mobiliers urbains), voire des petites infrastructures sportives pour les jeunes (agor'espace, plaine de jeux, skate parc, etc.).

Enfin, ces dernières semaines, deux clubs de jeunes ont ouvert dans les villages de Bossières et Lonzée.

- **Accès aux loisirs – à la culture**

Du point de vue de l'accès à la culture et aux loisirs, malgré la précarité de certaines familles, différents dispositifs leur permettent d'en diminuer le coût. Article 27, fonds culture du CPAS et le Centre Culturel pratiquent un prix identique à celui de l'art 27 pour les publics d'associations comme les Restos du Cœur, le Service Entraide Migrant.

D'autre part le CPAS nous informe qu'il y a deux fonds culture : un pour la famille, l'autre pour les enfants. Ce dernier est sous utilisé. L'accès à ces fonds n'est pas conditionné du fait d'être un usager du CPAS mais il y a évidemment des conditions de revenu et une enquête effectuée à ce propos. Cela peut gêner certaines personnes.

Concernant, l'accès aux loisirs, les jeunes nous disent que l'offre dans la région est importante aussi bien au niveau sportif, qu'artistique ou culturel d'autant plus qu'on est proches de villes comme Louvain-la-Neuve ou Namur. Cependant, l'accès, au vu des problèmes de mobilité rencontrés dans certains villages ou pour certaines familles, peut être difficile. Tous ne sont pas égaux à ce sujet.

Les ados soulignent aussi qu'il n'y a pas de lieux couverts et structurés pour eux mis à part les bars ou les snacks. Une infrastructure type Maison de Jeunes serait utile dans le centre.

3) Difficulté d'accès aux différents services

Conscient des difficultés de mobilité de ces usagers résidant dans les villages, le CPAS de Gembloux a testé des permanences décentralisées. Elles n'ont eu aucun succès. Ceci probablement dû à la stigmatisation, au « quand dira-t-on » fort présent dans les régions plus rurales.

D'autre part, on peut noter qu'en 2012, la grande majorité (7 sur 8) des demandes faites au CPAS provenait de résidents du centre de Gembloux ...

Dans la même idée, nous avons organisé dans un village une permanence décentralisée avec le mobil home d'Infor Jeunes. Alors que nous rencontrions un certain nombre de jeunes lors de notre travail de proximité, la présence du mobil home avait un effet négatif sur nos rencontres.

Concernant la question de la mobilité, il faut souligner les efforts fournis par la Ville pour développer un réseau de voies lentes (cyclables) qui à terme, devrait relier les différentes entités de son territoire ainsi que les communes voisines de Gembloux, c'est-à-dire Sombreffe, Chastre, Walhain et Perwez. Gembloux a, par ailleurs, été sélectionnée dans le projet « Wallonie communes pilotes cyclables ».

4) Manque de lieux de concertation autour de la Jeunesse et de dialogue avec les jeunes

Un sentiment majoritaire des jeunes (+ de 80%) de ne pas être entendus par le politique, est ressorti lors de notre projet « Paroles de jeunes ». Ce chiffre est confirmé par les débats que nous avons eus avec eux. Ils ont mis en avant une impression généralisée d'un manque d'intérêt du politique pour les jeunes. On constate aussi un manque de confiance des jeunes vis-à-vis des autorités.

D'autre part, les jeunes pointent le manque de cohérence des animations Vie Affective et Sexuelle dont les programmes diffèrent d'une école à l'autre. On constate la même chose concernant l'éducation aux médias, la prévention contre les assuétudes, ...

Ces deux points confirment qu'il manque une réflexion plus globale en matière de politique jeunesse sur le territoire.

5) Focus sur les jeunes qui ont entre 18 et 25 ans

Suite aux partages de nos constats par rapport à ce public avec d'autres intervenants de l'AAJ de l'Arrondissement judiciaire de Namur, ceux-ci ont signalé rencontrer la même problématique. Nous avons donc décidé de réaliser un état des lieux de la question avec des intervenants d'autres secteurs. Nous avons ainsi rencontré des PCS, CPAS, l'AWIPH, le Forem, l'asbl Solidar'cité, le Relais Social Urbain de Namur, ...

Tous ont confirmé rencontrer des difficultés à aborder cette population. Il existe une série de services, au sein du CPAS ou du Forem, auxquels peu de jeunes accèdent. Cet accès est rendu difficile, comme indiqué précédemment, par des difficultés de mobilité physique mais aussi psychologique et émotionnelle.

Ressource positive sur Gembloux, une intervenante du service d'insertion du CPAS travaille uniquement avec cette population dans l'objectif de les remobiliser. Son action comprend aussi des activités collectives. La limite de son action est qu'elle ne peut toucher que des jeunes usagers du CPAS. Dans le même ordre d'idées la Régie de Quartier de la cité des Couteliers est à nouveau fonctionnelle depuis mi-2012. Elle permet à des jeunes d'avoir un stage et une formation en travaux de rénovation dans le bâtiment.

6. Hypothèses stabilisées

- Développer une Politique jeunesse cohérente avec les constats des différents acteurs concernés (et avec les jeunes eux-mêmes).
- Développer un programme préventif et concerté, avec les PMS, les PSE, le planning familial et les écoles, en matière de santé communautaire et y intégrer des questions comme l'éducation aux médias et le suicide.

- Concerter la politique en matière de santé dans les établissements scolaires.
- Améliorer la visibilité et les fonctions/missions des différents services auprès des jeunes et des adultes qui les entourent.
- Favoriser le bien-être et l'estime de soi des jeunes dès le plus jeune âge et ce, dans leurs différents lieux de vie. Garantir également une image positive des jeunes.
- Aborder la question de la précarité/pauvreté afin de mieux en évaluer l'importance mais aussi les besoins sur le territoire.
- Réfléchir à la mise en place d'une structure d'accueil pour les ados afin de pouvoir mettre en place avec eux les projets en lien avec leurs réalités et leurs besoins.
- Mise en place de séances d'information-formation sur les jobs-étudiants.
- Améliorer la visibilité et les fonctions/missions des différents services auprès des jeunes et des adultes qui les entourent.
- Nécessité d'un accompagnement spécifique pour les 18-25 ans qui permet leur remobilisation notamment par le travail de l'estime de soi.

IV. Relations conflictuelles au sein des familles

Tant dans nos suivis que dans nos demandes individuelles, la thématique des relations intrafamiliales est omni présente.

Ces demandes sont issues des parents ou des jeunes.

Ils nous évoquent des difficultés relationnelles entre les parents et leurs enfants, des parents qui s'estiment dépassés dans leurs missions d'éducation parentale.

Nous recevons aussi des mères, des pères, ou des jeunes, qui sont mis en difficulté par les rivalités entre leurs parents lors d'une séparation ; et où l'enfant est totalement instrumentalisé dans le conflit judiciaire autour du divorce et/ou de la garde de celui-ci. Nous constatons plusieurs fois par an des demandes émanant de parents, d'avocats voire du SPJ pour organiser un espace rencontre dans nos locaux.

1. Les sources utilisées

- Registre des demandes individuelles
- Thématiques des suivis individuels de l'AMO
- Interpellation – relais/renvois d'autres services (SAJ, SPJ, avocats, PMS, ...)
- Présentes aussi dans les diagnostics des autres AMO de l'Arrondissement et relevées aussi par les intervenants du SAJ

2. Description du phénomène

En 2012, nous avons reçu 66 demandes dans ce cadre dont 37 nous demandaient un soutien à la parentalité, 23 demandaient une intervention dans des conflits entre parents et enfants et 6 concernaient des conflits entre parents.

En 2011, nous avons reçu 54 demandes pour cette thématique dont 27 pour du soutien parental, 19 concernant les relations entre parents et enfants et 8 pour des conflits entre les parents.

Lors de ces difficultés relationnelles entre parents et jeunes, les parents se plaignent de ne plus savoir communiquer avec leurs enfants, que ces derniers ne les écoutaient plus. Ils estiment ne plus avoir d'autorité sur eux. Ils ont l'impression de ne plus avoir de ressources pour aider dans l'éducation de leurs enfants.

En parallèle, nous constatons aussi que les professionnels (y compris les intervenants de l'AMO) n'arrivent pas à donner des réponses efficaces face à

une partie de ces situations, là où, notamment, la communication est gravement compromise.

D'autre part, ces types de situations sont complexes car elles ne sont généralement pas partagées par tous les acteurs de celle-ci. En effet, lorsque les parents s'en plaignent à la maison, les enfants ne partagent pas leurs avis ou estiment que les parents exagèrent. On rencontre aussi l'inverse. De manière globale, on peut constater que chacun estime que le problème se situe chez l'autre. Ce qui ne facilite pas le travail au niveau de la communication entre parent et enfant. Il arrive régulièrement que l'un soit demandeur et pas l'autre, et que la demande première soit de travailler avec l'autre ; ce qui complique la tâche des intervenants de l'AMO.

En ce qui concerne, la question de la séparation parentale difficile, nous rencontrons chaque année différentes situations où les relations entre parents sont tellement conflictuelles qu'aucun dialogue n'est possible, si ce n'est aux moyens de menaces, de coups bas via leurs avocats ; et cela quand les grands-parents ne s'en mêlent pas. L'enfant est souvent instrumentalisé dans ce conflit. Son bien-être passe bien après le mal qu'on pourrait faire à l'ex-conjoint...

Par ailleurs, nous constatons souvent que derrière la demande formulée auprès du service, il y a aussi une tentative d'instrumentalisation de l'institution dans ce conflit.

Enfin, nous recevons régulièrement des demandes d'organiser un espace rencontre entre un parent et son, ou ses, enfants dans nos locaux. Ces demandes nous mettent en difficulté car nous n'avons ni l'infrastructure ni l'expertise pédagogique pour remplir ce type de mission.

Nous rencontrons ce type de situation sur l'ensemble de notre territoire et elles touchent des familles ayant un profil socio-économique divers.

3. Analyse et interprétation du phénomène

1) Les freins

Il y a eu ces dernières décennies, des changements dans les fondements de l'éducation des enfants. On est passé d'un concept d'enfant qu'on élève à celui d'enfant qu'on éduque. Cela signifie qu'auparavant les règles émises par des adultes n'étaient pas discutables. La punition culpabilisante était d'ailleurs socialement acceptée aussi bien dans les familles qu'à l'école.

Aujourd'hui, le facteur humain et l'épanouissement de l'enfant sont beaucoup plus centraux dans l'éducation. Ce qui demande beaucoup plus de réflexion, d'analyse, de remise en question ou de créativité de la part des parents. Un système rigide ne suffit plus. Il est d'ailleurs contesté par les enfants qui entrent en conflit avec ce système.

Cette modification d'approches, si elle a un effet évident sur le bien-être des enfants, semble provoquer une perte de repères pédagogiques chez certains parents.

Cela explique, probablement, pourquoi la mission de soutien en pédagogie familiale est venue s'inscrire de manière importante dans les missions de différents types de services d'aide aux personnes ; là où l'essentiel du travail était consacré à un accompagnement dans des tâches administratives ou en lien avec le manque de ressources matérielles.

Il y a donc une perte de repères pour certains parents mais aussi pour les travailleurs sociaux dont les missions ont fort évoluées à ce propos ces dernières années. La mission de soutien à la parentalité est assez neuve pour les AMO par exemple.

2) Les ressources

Nous n'en avons pas identifiées dans notre environnement direct. Si ce n'est que cette question pose une série de difficultés pour les familles comme pour les différents professionnels questionnés à ce sujet. Ce qui peut révéler une volonté de mobilisation pour trouver des réponses aux problèmes soulevés. Il nous semble aussi que nous aurions besoin d'un tiers pour clarifier notre position et mission, mais aussi pour mieux nous outiller au niveau méthodologique.

4. Regards sur le respect des droits de l'enfant⁶

Au regard des textes de lois relatifs aux droits de l'enfant, on peut se dire que le respect de ces derniers sont parfois mis en danger quand on évoque la question des conflits familiaux et principalement ceux entre parents.

Article 3 : Tu as droit au bien-être

Article 5 : Tu as droit au développement de tes capacités

Quand la communication entre les parents ou avec l'enfant est difficile voire inexistante, il est compliqué pour le ou les parents de participer sereinement à l'épanouissement de l'enfant et donc à son bien-être et au développement de ses capacités. Cela est encore plus significatif quand cela débouche sur une rupture des relations avec l'enfant.

⁶ La Convention internationale des droits de l'enfant, la brochure (pdf), Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, Communauté française de Belgique, août 2008

Article 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents

Certains conflits ont pour conséquence une rupture de relation entre parent(s) et enfant(s). Certains parents empêchent aussi le contact entre leur(s) enfant(s) et l'autre parent, même lorsqu'une décision judiciaire contraint l'un d'eux ou les deux.

Article 18 : La responsabilité de tes parents

Les conflits sont des freins à l'éducation et donc à la prise des responsabilités par les parents. Le manque de remise en question de certains parents met aussi en danger ce droit fondamental.

Article 19 : Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements

Les maltraitances physiques et morales sont aussi des conséquences possibles des conflits familiaux.

Article 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent

La rupture de relations qui a pour conséquence l'exclusion du jeune de son milieu de vie le met face à une situation matérielle très précaire. D'autre part, la part du budget que certains parents consacrent dans des procédures judiciaires coûteuses met en danger la situation financière de la famille.

Article 29 : Les objectifs de ton éducation

Les conflits entre parents empêchent régulièrement une cohérence éducative autour de l'enfant. Le simple choix d'une école peut être source de nouvelles oppositions.

5. Contre-épreuve

Notre contre-épreuve issue de la rencontre de travailleurs sociaux des 3 autres AMO de l'Arrondissement (AMO Passages, AMO de la Basse Sambre et SDJ Namur), des PMS, du Service de Santé Mentale de Gembloux, du Planning Familial des FPS de Namur, de L'IDEF à Sambreville, de la Maison de la Parentalité de Peruwelz, des AMO CarrefourJ de Wavre et La Croisée à Genvat, de Philippe Béague et Bruno Humbeeck.

1) Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie

Les discussions avec des professionnels d'autres secteurs amènent les mêmes constats. Inconfort des intervenants dans leur pratique de travail du soutien à la parentalité, sentiment du manque d'efficacité, du fait de ne pouvoir répondre à la demande des familles.

2) Confrontation à d'autres regards

De ces différentes rencontres, il est ressorti un constat quasi-unanime : les conférences drainent beaucoup de monde mais touchent essentiellement un public plus favorisé qui a les ressources pour aller chercher de lui-même les réponses à ses questions ou difficultés ; les groupes de paroles, s'ils arrivent à cibler un public plus isolé ou fragilisé ne durent pas, les participants se retrouvent pour être ensemble mais plus en ce qui concerne la question de départ.

La conclusion étant que pour toucher le public cible d'un projet communautaire de soutien à la parentalité, il serait plus pertinent de passer par des relais, prioritairement les professionnels de l'aide « psycho-sociale » qui eux, sont en contact quotidiennement avec les familles et/ou les jeunes. Les personnes rencontrées mettent aussi l'accent sur le fait qu'il faille pour qu'une action de prévention avec et auprès des familles soit porteuse, que les professionnels s'y impliquent personnellement d'abord.

Sur cette base, il nous semble qu'il faut inventer de nouvelles pratiques à destination des parents.

D'autre part, il nous a été souligné l'importance d'un travail en réseau et donc localisé, mais aussi de s'entendre sur le concept-même de parentalité et de soutien à la parentalité ; concept qui est récemment inscrit dans les missions de différents dispositifs et, est vécu par une série de travailleurs sociaux comme une nouvelle tâche dont les contours restent méconnus et complexes.

Suite à ces constats, il nous est donc apparu intéressant de développer, à destination des professionnels qui sont en contacts réguliers avec la question de la parentalité, des espaces de rencontre, de travail. Espaces, où pourrait s'élaborer, non seulement, une définition commune du travail de soutien à la parentalité mais aussi des outils communs pour aider les parents, adolescents et enfants rencontrés au quotidien dans leur « vivre ensemble ».

6. Hypothèses stabilisées

Besoin de renforcer les outils méthodologiques et les capacités de soutien à la parentalité des travailleurs sociaux, ainsi qu'auprès des autres professionnels travaillant sur cette thématique. Nécessité d'avoir une plus grande cohérence entre nos pratiques au niveau du secteur mais aussi à un niveau

intersectoriel. La nécessité de développer un vrai travail de réseau dans l'accompagnement des familles.

Il nous semble aussi nécessaire de renforcer les ressources disponibles et favoriser la réflexion des parents sur leur rôle éducatif.

V. Le bien être à l'école.

Il nous semblerait invraisemblable de ne pas aborder l'aspect du bien-être à l'école dans ce diagnostic social. Vu les interpellations multiples, qu'elles émanent des écoles, du réseau ou encore des jeunes eux-mêmes, cette question fait partie intégrante de notre travail.

Nous pointons plus concrètement :

- Le décrochage et la phobie scolaire
- L'inquiétude liée au passage de l'école fondamentale à l'école secondaire
- Les interventions/animations relatives au climat au sein des classes et des écoles

1. Sources utilisées

Nous utilisons pour cette partie comme sources de données :

1. Les demandes reçues ces trois dernières années et les thématiques de suivis individuels

Pour 2011, nous avons eu 35 demandes individuelles en lien avec la scolarité (39% des demandes)

Pour 2012, 47 demandes individuelles en lien avec la scolarité (40% des demandes)

Au niveau des suivis individuels, en 2011, dans 36 suivis il y avait des problèmes en lien avec la scolarité (48% des suivis) et en 2012, 40 suivis faisaient l'objet de problèmes au niveau de la scolarité (53 % des suivis).

2. Dans les chiffres de la DGAJ pour 2011, 17 % des jeunes (239 jeunes) ont bénéficié d'une prise en charge par le SAJ pour des problèmes liés à leur scolarité et 13,5 % (45 jeunes) ont été pris en charge par le SPJ pour des problèmes liés à leur scolarité.

3. Les rencontres faites avec les jeunes lors de notre travail de proximité (zonage) et des projets collectifs et communautaires que nous menons.
4. Les interpellations des autres acteurs du réseau local
5. Les réflexions menées par la plateforme des AMO de l'Arrondissement judiciaire de Namur.
Lors du croisement des diagnostics entre les 4 AMO de l'Arrondissement judiciaire de Namur en 2011, la question de la scolarité était un problème majeur constaté par les 4 services (exclusion scolaire, décrochage, bien-être à l'école). Cela est toujours d'actualité en 2013.

2. Description du phénomène

1) Décrochage et phobie scolaire

Parmi les jeunes qui viennent à l'AMO pour une demande ponctuelle ou pour un suivi individuel, certains expriment une réelle difficulté à respecter l'obligation scolaire à laquelle ils sont soumis. Ce décrochage, dû à de multiples raisons, reflète bien souvent un malaise dépassant la non-volonté de poursuivre les cours. Qu'ils soient en lien direct avec l'établissement scolaire, avec la difficulté de trouver sa voie, avec les échecs auxquels ils sont confrontés ou encore avec des ennuis familiaux ; ces soucis vécus par les jeunes déforcent autant leur rapport de confiance aux autres et au système, que l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Cet engrenage, dont il paraît compliqué de sortir, mène certains d'entre eux à une phobie scolaire.

Si la loi en termes d'obligation scolaire ne prend en compte que les mineurs d'âge, les majeurs sont également concernés.

Ce phénomène touche aussi bien les médiateurs scolaires, que les PMS, que les écoles et les parents. Ces derniers, souvent démunis face à la situation, sollicitent notre intervention.

2) Inquiétude liée au passage de l'école fondamentale à l'école secondaire

A travers notre travail de terrain et les échanges que nous entretenons avec le PMS provincial Gembloux-Tamines en charge des différentes écoles communales (Gembloux, Floreffe, Tamines, Eghezée, etc.), nous avons pris conscience de la réelle

inquiétude qui habite les enfants de 6ème primaire quant à leur passage en secondaire, et par extension, tracasse les parents.

Les craintes exprimées sont déclinées en plusieurs étapes, à savoir : le passage du CEB, l'inscription (notamment suite à l'arrivée du nouveau Décret Inscriptions) et l'intégration au sein de leur nouvel établissement scolaire.

Ce changement en implique bien d'autres, d'autant plus lorsque l'enfant provient d'une école de village. Outre le départ d'un lieu qu'il a fréquenté durant des années, le passage à de nouvelles habitudes questionne l'enfant. Pour beaucoup, école secondaire va de paire avec la découverte des transports en commun, la grandeur de l'infrastructure, l'augmentation du nombre d'élèves, l'appréhension d'un rythme et d'une méthode de travail différente.

Si les enfants et leurs parents sont les premiers concernés ; les écoles, les PMS et les AMO doivent effectuer un travail autour des représentations de ce passage entre le primaire et le secondaire.

3) Interventions/animations relatives au climat au sein des classes et d' des écoles

Au cours de ces deux dernières années, plusieurs demandes d'intervention au sein de classes considérées comme difficiles par les écoles, ont été faites à l'AMO. Des directions, les PMS ou les médiateurs scolaires nous ont plusieurs fois interpellés pour des comportements d'élèves qualifiés de turbulents, agressifs, inadéquats, etc. donnant du fil à retordre aux équipes éducatives et enseignantes. Dans ce cadre, nous nous sommes rendus dans cinq classes d'écoles et de niveaux différents : une de première primaire, une de troisième primaire, une de première secondaire différenciée et deux classes de deuxième secondaire différenciée.

Lors des animations menées dans les différents groupes, nous avons pris conscience des maux liés aux élèves mais également aux écoles auxquelles ils appartenaient (fonctionnement, réputation, liens professeurs-élèves, etc.).

Effectivement, nous nous sommes retrouvés face à des élèves qui affichaient un besoin de s'exprimer, d'être pris en considération. La plupart d'entre eux n'avaient qu'une faible estime d'eux-mêmes diminuée à nouveau par la stigmatisation qu'on faisait de leur classe. Toutefois, nous avons vite pu constater que ces classes ne représentaient en fait que le symptôme d'un dysfonctionnement étendu à la structure scolaire. De plus, nous avons remarqué à quel point les incohérences apparaissant dans les discours tenus par les adultes pouvaient influencer négativement les jeunes.

Parallèlement à cela, nous avons, à la demande d'une direction, pris part à un projet mené sur une école fondamentale. L'objectif poursuivi étant d'évaluer le

bien-être de chacun des membres du système au sein de l'établissement (enfant, personnel intra & extra-scolaire, parents,...). Nous avons, en collaboration avec le PMS, mis en place un audit. Que cela soit par le biais de questionnaires, d'échanges ou d'animations, nous avons pu questionner les différents acteurs de l'école (personnel enseignant, éducateurs, surveillants, élèves, direction, personnel de ménage, etc.) et pointer des failles à travailler tous ensemble par la suite.

Le bien-être et le climat positif au sein des classes et des écoles est un sujet d'actualité. L'école s'apparente à un microsystème qui, au-delà de l'apprentissage cognitif, doit tenter d'inculquer le vivre ensemble. Cela concerne les jeunes dès leur entrée en maternelle jusqu'à leur sortie de secondaire et n'épargne personne. L'école se doit aussi d'essayer d'apporter une structure de base commune aux élèves.

Tous les acteurs scolaires et parascolaires et du secteur de la jeunesse doivent se mobiliser pour la mise en place d'un climat agréable d'apprentissage et de construction d'une certaine citoyenneté que ce soit durant le temps passé à l'école ou après celui-ci. Les élèves et les parents ayant aussi une place privilégiée dans la réflexion et la mise en place de projets.

3. Analyse et interprétation du phénomène

1) Les freins

- La complexité du phénomène du décrochage scolaire qui est multifactoriel (facteurs individuel, contexte familial, ...)
- Le manque de place, aux moments nécessaires, dans des services spécialisés tels les SAS et les projets Solidar'cité
- La difficulté pour certaines directions et certains enseignants de se remettre en question
- La difficulté dans certaines écoles de pouvoir se mettre en projet et d'accorder du temps à un volet qui ne soit pas purement scolaire, à prendre de la distance avec le programme
- Le manque de concertation entre le secteur de l'aide à la jeunesse et le milieu scolaire
- Un système scolaire parfois peu malléable pour s'adapter aux problématiques et aux modes d'apprentissage privilégié des jeunes
- Un système scolaire qui permet à certains élèves d'avancer dans les années (via les différenciées) sans « réussite » et parfois sans véritable effort scolaire. Cela joue en leur faveur jusqu'au moment où ils doivent réussir des examens pour passer à l'année supérieure et avancer dans leur parcours scolaire. Ce système favorise parfois aussi un passage en section professionnelle sans que cela constitue un véritable choix désiré pour les adolescents.

2) Les ressources

- Les projets Solidar' cité de Namur et d'Ottignies
- Le point relais Infor-Jeunes de Gembloux
- Les nouvelles mouvances d'école citoyennes
- Le projet de l'université de Mons sur le « Harcèlement à l'école »
- Les PMS Provincial, Libre et de la Communauté française
- Le service de médiation scolaire en Wallonie
- Le projet de Prévention Générale sur le bien-être à l'école mené par la plateforme des AMO namuroises
- Le CLPS et l'Université de Paix, pour leurs outils-thèses, leurs modules de formation à Communication Non Violente et leurs centres de documentation
- Les écoles qui s'inscrivent dans une dynamique participative et/ou de changement. C'est-à-dire qui travaillent la citoyenneté en permettant aux jeunes d'être acteurs en leur sein.

4. Regards sur le respect des droits de l'enfant⁷

Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Il est important que chaque jeune, à la suite d'un changement d'école puisse avoir une chance de reprendre une vie scolaire « normale » sans être « étiqueté » dès son arrivée. L'école doit aussi de manière plus générale, pouvoir aider les jeunes à travailler le respect de l'autre et la non-discrimination.

Article 3 : Tu as droit au bien-être

Si l'enseignement est obligatoire jusqu'à 18 ans, et que l'école constitue un vrai lieu de vie des jeunes, alors le bien-être doit d'office faire partie intégrante de la réflexion des écoles et des partenaires qui gravitent autour d'elles

Article 5 : Tu as droit au développement de tes capacités

Cela implique que l'école doit s'adapter aux difficultés des élèves et faire tout ce qui est en son pouvoir pour que chacun puisse apprendre au mieux, selon ses besoins. L'extra-scolaire doit aussi être pensé dans ce sens.

⁷ La Convention internationale des droits de l'enfant, la brochure (pdf), Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, Communauté française de Belgique, août 2008

Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion

Article 13 : Tu as droit à la liberté d'expression

Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

L'école en tant que « formatrice » des citoyens et adultes de demain doit garantir la liberté d'opinions et d'expression. Elle doit informer les jeunes, les ouvrir au monde qui les entoure et les aider à pouvoir s'exprimer de manière juste.

Art 28 : Tu as droit à l'éducation

Art 29 : Les objectifs de ton éducation

L'école est un partenaire privilégié dans l'éducation des jeunes et cela au sens large.

Art 39 : La justice et les droits des mineurs

L'école se doit d'être juste et de respecter les élèves et les parents dans leurs droits. Il est important que ces derniers sachent que des services peuvent les aider à faire respecter leurs droits.

5. Contre – épreuve

Les différentes AMO de l'Arrondissement judiciaire ont mis en place le projet du « bien-être à l'école » au niveau du CAAJ car elles avaient toutes des demandes relatives au décrochage et aux phobies scolaires.

Au niveau de l'accrochage scolaire, l'enquête et les « focus group » menés avec de nombreux élèves de différentes écoles secondaires de l'Arrondissement de Namur nous ont révélé 3 principales accroches des jeunes à l'école.

Sur 169 élèves interrogés à propos de leur motivation en « focus group », l'importance primordiale de la relation avec les autres a été mise en avant et évoquée chez plus de la moitié de l'échantillon.

Vient ensuite le métier, le travail, l'avenir, cités 64 fois. La préparation à l'avenir est la motivation filigrane de leur présence à l'école. Après viennent les amis, avoir un métier pour gagner sa vie est une grande motivation.

Dans le « top 3 », nous retrouvons aussi la qualité de la relation pédagogique.

La place des enseignants est évidemment très importante pour les élèves. Les aspects relationnels et pédagogiques sont assez indissociables.. C'est un ensemble qui conditionne fortement l'ambiance de la classe.

6. Hypothèses stabilisées.

- Travail autour du bien-être et de l'estime de soi des jeunes au sein de l'école faciliterait leur accrochage à celle-ci
- Dans ce cadre, constitution d'une mallette à outils permettant aux différents intervenants du monde scolaire de favoriser le mieux vivre ensemble et le bien être à l'école
- Réflexion avec les acteurs concernés autour d'un accueil global en secondaire et d'une préparation de celui-ci au niveau des enfants et des parents.
- Permettre la mise en réseaux des différentes filières scolaires afin qu'ils puissent s'échanger leurs trucs et astuces.
- Travailler la cohérence et la participation de tous dans la vie à l'école
- Mise en place de projet(s) de remobilisation des adolescents qui vivent des situations de décrochage.

VI. Plan d'actions – nos projets

Afin de faciliter la lecture, nous avons choisi de lister nos projets en cours ainsi que ceux à venir dans un plan d'actions plus global plutôt que dans les chapitres présentant un « phénomène ».

En effet, certains projets peuvent répondre à plusieurs phénomènes. Par exemple, des animations en milieu scolaire peuvent à la fois répondre à la question de l'accès à l'information, travailler l'estime de soi et le bien-être du jeune au sein de son école.

Nous allons tenter de structurer la présentation des différents projets selon les constats – phénomènes développés ci-dessus, mais en insistant sur le fait qu'il ne s'agisse pas de catégories fermées.

1. L'accès à l'information

- **Projet « job-étudiant »**

Suite aux demandes récurrentes des jeunes dans la recherche d'un job-étudiant et au manque d'information et d'aide à disposition des jeunes, nous avons mis sur pied des stages « job-étudiant ».

Ceux-ci sont réalisés en partenariat avec la cellule pour l'Emploi et le Développement Economique de Gembloux et destinés aux jeunes qui souhaiteraient mettre toutes les chances de leur côté pour trouver un job-étudiant. Ces stages se déroulent durant les vacances de Pâques et de Toussaint. Ils permettent aux jeunes de recevoir des informations et de connaître leurs droits et obligations, de réaliser un CV, d'imprimer leur Job-Pass, de rencontrer un responsable d'agence intérim, etc.

Parallèlement, l'AMO propose un soutien plus individuel à ceux qui ne pourraient participer aux stages. Un moment leur est donc proposé pour définir les objectifs du jeune dans sa recherche et réaliser avec lui les étapes nécessaires à sa recherche active de job.

N'ayant pas à sa disposition un listing complet d'offres d'emploi, l'AMO souhaiterait à l'avenir pouvoir créer une base de données consultable par les jeunes. Pour ce faire, le service essaierait de rencontrer les professionnels susceptibles d'engager des jeunes et de savoir dans quelles conditions ils pourraient proposer des offres d'emploi étudiantin.

- **Animations de prévention dans les écoles**

L'AMO se met régulièrement à la disposition des écoles désireuses de faire appel à des partenaires extérieures pour aborder différents thèmes avec des classes de l'enseignement secondaire.

Les animations sont créées à la demande des écoles ou plus particulièrement de professeurs qui souhaitent apporter un autre regard de professionnels à leurs élèves au sujet de questions qu'ils ne maîtrisent pas toujours.

C'est ainsi que l'AMO travaille régulièrement avec le PSE provincial et le Planning Familial des FPS pour des animations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle et plus particulièrement sur le thème du papilloma virus.

Notre service aborde également avec les plus jeunes élèves le thème des consommations via le programme Unplugged et ce, avec certains professeurs et les Stewards de la Ville de Gembloux.

La question de l'alcool est également travaillée avec des classes de 4èmes années dans des animations menées en partenariat avec Excepté-Jeunes.

Par ailleurs, au-delà des animations « bien-être » qui seront décrites plus loin, l'AMO propose cette année des animations sur les préjugés et les stéréotypes.

Les animations dans les écoles nous paraissent importantes car elles permettent aux jeunes comme aux professeurs, d'acquérir des informations et de partager des visions parfois différentes sur des thèmes variés.

Elles sont aussi un bon moyen pour les jeunes et adultes de mieux connaître notre service et identifier plus précisément notre champ d'action.

Si certaines interventions sont plus récurrentes et se renouvellent d'année en année, notre force est de travailler à la demande des différents acteurs de l'école pour offrir une information et une action spécifiques.

Nous sommes donc toujours prêts à recevoir les demandes et à créer de nouvelles animations.

- **Le point relais Infor-Jeunes**

Depuis plusieurs années, face à un constat de manque de lieux d'information jeunesse dans les environs, la Ville de Gembloux subsidie un point relais Infor-Jeunes et qui est rattaché à notre service.

De ce fait, nous disposons donc d'une large documentation sur des sujets variés tels que l'orientation scolaire, l'aide sociale, les loisirs et autres. Par ailleurs, nous faisons partie d'un réseau Infor-Jeunes bien plus large.

Nous remarquons que les jeunes identifient généralement davantage l'aspect Infor-Jeunes que l'AMO en tant que telle car son nom parle de lui-même.

Les demandes infor-Jeunes sont nombreuses et sont donc une porte d'entrée vers l'AMO. Elles se font généralement par une visite du jeune et/ou de ses proches.

L'âge du jeune faisant appel à Infor-Jeunes pouvant aller jusqu'à 25 ans, nous rencontrons donc par ce biais une population plus large avec d'autres réalités.

Bien que certaines demandes peuvent trouver une réponse rapidement, nous remarquons l'importance d'accorder du temps aux questions émises et de pousser plus loin la réflexion et l'accompagnement.

- **Le point relais sida**

Si l'AMO est un point relais Infor-Jeunes, elle est aussi un point relais Sida, elle peut donc être sollicitée pour des questions relatives aux maladies sexuellement transmissibles et dispose de documentation à ce sujet..

Par ailleurs, une des travailleuses bénéficie de formations et participe à la plateforme SIDA du fait de cet ancrage.

Ayant une spécificité « jeunesse » avant toute chose, l'AMO propose régulièrement la réorientation ou l'accompagnement vers d'autres services plus spécialisés pour des questions pointues.

Même si cet aspect « Sida » fait certainement naître une possible confusion dans la tête des jeunes et de certains adultes, il nous permet néanmoins de disposer de préservatifs à destination du public. Nombre de celui-ci connaissent et passent une première fois la porte de l'AMO afin de demander des préservatifs. Cela constitue donc un bon moyen pour nous de les rencontrer et de pouvoir pousser plus loin la discussion.

- **Projet « passage primaires-secondaires »**

Ce projet sera explicité en détail plus loin.

Néanmoins, il faut noter qu'il permet aux travailleurs des AMO et PMS participant de pouvoir fournir une information aux enfants et à leurs parents.

En effet, la journée passée avec les jeunes leur permet d'exprimer leurs questions et craintes relatives au changement d'école. Grâce à cela, nous professionnels, pouvons les renseigner et leur donner des pistes quant aux services et personnes ressources pouvant les aider lorsqu'ils seront en secondaire.

Ils reçoivent également, comme leurs parents une information plus claire concernant le premier cycle du secondaire et les démarches liées au choix d'école.

2. Difficultés d'accès aux services

- **Un folder attractif et complet à destination des jeunes et des adultes les entourant**

Suite à nos constats de confusion et de méconnaissance des services ainsi qu'aux demandes de jeunes d'avoir des adresses de services plus particuliers, ce travail de diagnostic a fait ressortir chez nous l'idée d'un « bottin social jeunes ».

Nous souhaiterions donc créer un répertoire des services et de leurs actions dans Gembloux et ses environs. Il faudrait que celui-ci soit assez simple soit à l'image des jeunes pour qu'il ne constitue pas encore un outil sur lequel ils n'auront pas envie de s'attarder.

Nous souhaiterions donc qu'ils puissent être distribués au plus grand nombre, et ainsi, également aux adultes qui sont amenés à vivre et travailler avec des ados.

Ce projet répondrait aussi à la question de l'accès à l'information.

Dans ce projet, l'action de l'AMO pourrait être d'interpeller les autorités locales sur cette nécessité mais aussi de participer activement à son élaboration.

3. Manque de loisirs et de lieux de rencontre pour les jeunes

- **Des stages durant les vacances scolaires**

Durant les différentes vacances scolaires, nous proposons un panel d'activités variées tels des stages de boxe, de graff, de créativité, un séjour... Afin de répondre à nos constats, nous prenons en compte un ensemble d'éléments qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous fixons ; à savoir : offrir la possibilité au jeune, quel que soit son âge, ses centres d'intérêt, son milieu socio-économique de participer à une activité qui lui convienne et d'élargir son réseau. Outre l'aspect collectif, nous privilégions l'individualisation lors de nos stages, d'où l'intérêt pour nous de fixer un nombre limité d'inscriptions aux activités que nous organisons. De la sorte, il nous semble adéquat de travailler autour de l'estime de soi du jeune et de sa place dans le groupe.

- **Le projet cirque**

Dans le cadre de l'appel à projet « Histoires croisées », nous avons la chance de travailler avec l'école de cirque de Gembloux sur la réalisation d'un spectacle créé et joué par un groupe d'enfants. Afin d'arriver à la création d'une représentation aboutie, nous organisons ensemble des stages, lors desquels le groupe a l'occasion de découvrir différents médias tels que le cirque, la vidéo, le théâtre, l'art plastique. Ces outils nous permettent de travailler autant la cohésion d'un groupe d'origines diverses que l'estime de soi.

- **Les soupers jeunes**

Nombreux sont les jeunes exprimant l'envie d'avoir des espaces de rencontre. Cette demande nous a été émise maintes et maintes fois. Afin de répondre à ce besoin, nous avons testé le principe du souper jeunes. Lors de celui-ci, nous convions les jeunes fréquentant Imagin'AMO à nous rejoindre au sein de nos locaux pour y partager un souper, des jeux,... l'occasion pour ceux qui le désirent de rencontrer d'autres personnes, de se retrouver le temps d'une soirée. Vu le succès de cette activité, nous avons décidé de mettre en place cette activité de façon plus ponctuelle, et ce, à raison d'une fois par mois.

- **Projet intergénérationnel**

Dans l'idée de créer des lieux ou moments de rencontres entre Jeunes (ados) et personnes âgées, nous nous sommes associés au Centre Culturel de Gembloux, qui montait un programme de projets sur le thème de l'intergénérationnel.

Pour entreprendre ce projet, nous avons travaillé avec deux classes du Collège saint-Guibert.

En concertation avec le Centre Culturel, nous avons décidé de travailler 4 questions relatives aux relations intergénérationnelles et à la connaissance mutuelle des uns et des autres.

Pour ce faire nous avons constitué 4 groupes d'aînés issus du home Saint Joseph de Grand Leez, d'Eneo et de Vie féminine Gembloux.

Les aînés et les jeunes travaillent, en petits groupes, chacune des 4 thématiques proposées.

Par la suite, une rencontre est organisée afin que les participants issus de générations différentes puissent se rencontrer et échanger à propos de leurs réflexions respectives.

Notre souhait via ce projet et cette rencontre est de prolonger et d'approfondir une réflexion plus globale sur les relations intergénérationnelles. Ceci, à partir des acteurs de cette journée, et donc des personnes qui sont réellement concernées par cette question.

D'autre part, nous effectuons chaque année avec le CPAS de Gembloux un séjour d'une semaine intergénérationnel dans les Ardennes. Il rassemble 6 jeunes de 15 à 19 ans et une dizaine de pensionnaire des homes du CPAS. L'objectif est de créer des moments de partage et de rencontre entre personnes âgées et jeunes. Cela permet non seulement de développer une grande complicité entre les jeunes et aînés participant mais aussi de modifier la vision que chacun a de l'autre génération.

Ce projet s'effectue dans le cadre de l'opération Eté solidaire de la Ville de Gembloux.

4. Manque de concertation et de dialogues avec les jeunes

- **Projet « Paroles des jeunes »**

Ce projet a déjà été décrit dans le chapitre II sur la méthodologie. Pour rappel, il est question de favoriser le dialogue avec les jeunes adolescents sur une série de thématiques qui les concerne. Telles que les loisirs, le net, la vie affective, les consommations, les relations difficiles et la place des jeunes. Au final, nous visons à établir un dialogue entre jeunes et adultes via une production socio-artistique (photos, vidéos, théâtre, graff ...) de leur choix afin d'exprimer leur réalité.

- **Mise en place d'une concertation autour de la jeunesse**

Il s'agit ici d'un projet à développer et qui permettrait de rassembler une série d'acteurs jeunesse afin d'élaborer une politique commune. Nous visons en premier lieu ceux qui mènent régulièrement des animations en milieu scolaire. L'AMO peut servir ici de déclencheur, mais la réussite dépendra de la volonté de chaque acteur de participer positivement à cette construction.

- **Interpellation de l'Echevin de la Jeunesse**

Imagin'AMO devrait (ré-) interpellier l'Echevin de la Jeunesse sur l'intérêt et la nécessité d'associer les jeunes à la réflexion sur la mise en place concrète de la salle « festive » à destination des jeunes. Ce projet pourrait être un moteur intéressant d'une reprise de dialogue entre jeunes et autorités locales.

5. Les 18-25 ans

La première question est de savoir quel est le dispositif à privilégier pour ce public spécifique et ce, à partir de quelles structures. Nous nous sommes engagés avec une série d'autres intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse de l'Arrondissement dans un travail de réflexion à ce propos à partir de l'asbl SYPA⁸. Le premier objectif est d'établir un état des lieux de la situation spécifique des jeunes de cette tranche d'âge théoriquement hors du cadre de l'AAJ ainsi que des possibilités actuelles de prise en charge dans les autres secteurs de l'action sociale. Ce travail est actuellement en cours. Pour ensuite élaborer un ou des projets qui répondraient aux problématiques qui auraient émergé de cet état des lieux. Ceci pourrait faire l'objet du plan d'action du CAAJ de Namur.

6. Les relations conflictuelles au sein des familles

- **Parents et professionnels : éduquer ensemble**

Les objectifs sont d'intervenir sur nos capacités d'accueil lors des situations d'accompagnement et de soutien à la parentalité. De nous rendre plus efficaces dans nos interventions et suivis familiaux, et de développer notre réseau de partenaires au niveau local sur ce thème notamment en partageant la réflexion méthodologique sur la manière d'aborder ce type de situation.

Notre volonté est de travailler avec les partenaires locaux mais aussi au niveau de l'Arrondissement qui interviennent dans des situations familiales touchant la question de la parentalité et de l'éducation des enfants : Service de Santé Mentale, PMS, Plannings familiaux, SAJ, services agréés de l'AAJ, les intervenants de la petite enfance, ...

Pour ce projet, nous avons dû être accompagnés d'un expert en pédagogie familiale

Cela a pris la forme d'Intervisions et d'une recherche action participante sur le thème du soutien à la parentalité animé par un expert..

⁸ Asbl Synergie et Participation qui rassemble l'ensemble des services privés agréés de l'AAJ présent sur l'arrondissement de Namur ainsi que l'IPPJ de St Servais.

Le projet est développé dans le cadre de la Prévention Générale avec l'AMO Passages et l'AMO de la Basse Sambre ainsi que la section prévention générale du SAJ de Namur et du PCS d'Andenne. Il vise à apporter un soutien méthodologique aux intervenants de l'Arrondissement de Namur intéressés par la question du soutien à la parentalité. Ce projet vise également à développer un travail de réseau comprenant aussi les familles concernées.

Le résultat est de construire une boîte à outils utilisable par les intervenants et évaluable avec les familles. Ceci via des interventions formatives qui prennent la forme d'une recherche action participative avec l'aide d'un animateur extérieur. L'animateur choisi est Bruno Humbeeck qui est psychopédagogue, a travaillé à la Maison de la Parentalité de Péruwelz et est chercheur à l'université de Mons Hainaut. Enfin, nous avons édité une brochure qui synthétise le travail effectué dans ce cadre à destination des professionnels.

- **Participation au projet de réseau des acteurs concernés par l'enfant exposé à une séparation parentale très conflictuelle**

Concernant la question spécifique des séparations difficiles, nous participons au projet porté par le CAAJ de Namur sur ce thème. Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'échanges sur la prise en compte des difficultés de l'enfant impliqué dans les conflits liés aux séparations parentales. Celui-ci réunit les professionnels directement concernés par cette problématique (juges de la jeunesse, juges des référés, substituts de la jeunesse, avocats de la jeunesse, Service de Santé Mentale, AMO, SAJ...) et ce, à fréquence régulière, avec l'apport d'un animateur et d'un rapporteur de RTA. Les objectifs visés par ces rencontres sont d'améliorer les pratiques de chacun et la prise en charge collective de cette problématique, dans l'intérêt de l'enfant.

- **Notre travail de suivis individuels des jeunes et de leur famille**

Cette thématique est très présente dans nos suivis individuels. Les projets communautaires auxquels on participe sur ce thème ont surtout du sens comme ressources pour nos pratiques de suivis individuels. On peut donc considéré ce travail individuel comme la réponse principale aux phénomènes constatés des relations conflictuelles au sein des familles.

7. Le bien-être à l'école

- **Passage primaires-secondaires**

Ce projet se fait en partenariat avec le PMS Provincial de Gembloux.

Deux autres AMO de l'Arrondissement de Namur sont associées au projet car les écoles où interviennent le PMS et le PSE se trouvent sur leur zone d'intervention.

Imagin'AMO a mené les journées d'animations avec les écoles communales de Gembloux, de Sombreffe et d'Eghezée.

Ce projet a pour objectif de travailler le passage entre les primaires et les secondaires. En effet, nous avons pu constater que c'est un moment qui est particulièrement sensible et peut-être source d'angoisse chez les enfants. D'autre part, différents acteurs de l'école signalent qu'une mauvaise transition entre les primaires et les secondaires peut-être à l'origine de relations conflictuelles avec l'école.

Ces journées ont eu lieu dans le courant du mois de janvier et sont construites de façon telle que les élèves de plusieurs écoles se retrouvent mélangés en sous-groupes et travaillent la rencontre de l'autre et l'estime de soi.

Le tout étant de leur faire vivre une expérience de rencontre de l'autre en vue de dédramatiser ce grand changement.

L'animation se passe sur une journée et s'organise en trois temps : des groupes de 8-9 enfants réalisent différents ateliers, l'un sur l'estime de soi, un deuxième sur le collectif par la création d'un symbole (marque-page) commun et enfin, un échange sur les peurs vis-à-vis du secondaire. Chaque groupe travaille avec le même animateur toute la journée. Cela permet de favoriser un climat de confiance entre animateurs et animés et facilite l'atelier de discussion.

Cela permet également aux travailleurs AMO de pouvoir se présenter et établir un premier contact, facilitant ainsi le lien si nécessaire.

Enfin, une rencontre avec les parents est organisée en soirée avec pour objectif de les sensibiliser à choisir une école en rapport avec les besoins de leur enfant plutôt que pour une question de « standing ».

Si les animations avec les enfants sont globalement positives, la qualité des échanges lors des réunions avec les parents sont variables d'une entité à l'autre.

Enfin, certaines animations faites lors de la journée sont organisées de manière à pouvoir ramener quelque chose au sein de son école (signet confectionné en groupe, lettre à soi-même). Ceux-ci sont peu exploités par les instituteurs ou

directions des écoles. Nous regrettons, de ce fait, le manque de lien entre cette journée et le quotidien scolaire des enfants.

- **Projet sur l'accrochage scolaire et le bien-être à l'école**

Ce projet est initié par la plateforme AMO de l'Arrondissement judiciaire de Namur (le Service Droit des Jeunes de Namur, l'AMO Basse-Sambre, Imagin'AMO et l'AMO Passages). Il est mené en partenariat avec le Service de Médiation scolaire et le CLPS de Namur et entre dans le cadre de la Prévention Générale.

A travers ce projet, nous tendons à favoriser l'accrochage scolaire en choisissant comme porte d'entrée le bien-être de l'élève à l'école.

Le projet comprend 3 phases et s'organise sur 3 années scolaires (2011-2014).

1ère PHASE, de septembre 2011 à juin 2012, en partenariat avec RTA : recueil de la parole des jeunes concernant ce qui les motive à venir à l'école.

Nous avons organisé des animations/débats avec des jeunes (focus group) dans un panel de 11 établissements scolaires secondaires de l'Arrondissement judiciaire de Namur. Un rapport retraçant la synthèse des points de vue a été rédigé par RTA. Ce rapport a été présenté lors d'une demi-journée d'étude. Un autre rapport plus succinct comprenant les conclusions issues des focus group a été rédigé à destination des représentants des établissements scolaires de l'Arrondissement judiciaire.

2ème PHASE, de juin 2012 à juin 2013, en partenariat avec le CERIAS : rencontres de professionnels du secteur scolaire et recherche-action sur le thème du bien-être à l'école. Des interviews ont été menées auprès d'un échantillon de 17 directeurs d'écoles secondaires de l'Arrondissement afin d'aborder le thème du bien-être à l'école. Cela a permis d'identifier les pratiques favorisant le bien-être de l'élève à l'école et de concevoir un guide invitant les acteurs scolaires et parascolaires à se positionner sur la question du bien-être à l'école.

La recherche-action a fait l'objet d'un rapport qui a été présenté lors d'une journée d'étude adressée aux représentants/responsables des différentes écoles de l'Arrondissement organisée en avril 2013.

Nous sommes dans la 3ème PHASE, (juin 2013 à décembre 2014) qui vise à ouvrir le débat dans les écoles, et à renforcer les initiatives déjà existantes au sein des écoles, notamment par la mise en place de projets pilotes, la diffusion d'outils et de supports méthodologiques favorisant le bien-être de l'élève à l'école et la relation « parents-école »

Pour réaliser cette phase nous avons mis en place deux groupes de travail :

Un premier travaillant sur le recensement, la présentation et la diffusion d'outils en lien avec les quatre axes repris dans le guide conçu lors de la phase 2.

Un second se penchant sur la question de la relation parents-école, cette thématique correspondant à une préoccupation des établissements scolaires que nous avons rencontrés pendant la 2ème phase. L'objectif de ce groupe est de recenser et diffuser des pratiques participant à l'instauration et au maintien d'une relation parents-école de qualité dans l'intérêt de l'élève et de son bien-être.

Enfin l'idée est aussi de soutenir et renforcer la mise en place de projets s'inspirant des éléments compilés dans les deux rapports de recherche, en partenariat avec les écoles de l'Arrondissement.

- **Interventions et animations « Bien être à l'Ecole »**

Durant ces deux dernières années, nous avons à plusieurs reprises été interpellés, par le PMS Provincial, le service de Médiation scolaire en Wallonie, ou encore par les écoles elles-mêmes en vue d'intervenir au sein de classes décrites comme « difficiles ».

Les classes « difficiles », se trouvaient être une classe de troisième primaire, deux classes de deuxième différenciée, une classe de 1ère S et enfin, une classe de première primaire.

Le but de ces animations était de travailler l'estime de soi, le bien être à l'école, le mieux vivre ensemble, en rassemblant ces classes autour de projets créatifs et artistiques.

Ces animations ont été construites avec les enseignants la plupart du temps et était en évaluation continue avec les élèves.

Toujours dans cette philosophie, un projet « d'audit bien-être » est en cours de réalisation au sein d'une école. Celui-ci a pour objectif de travailler le bien-être à différents niveaux, tels que l'infrastructure, les moments collectifs de récréation et de dîner,... ce projet rassemble, le PMS Provincial, les enseignants, la direction et les parents.

- **Soutien scolaire organisé par l'AMO**

Suite à de nombreuses demandes de jeunes pour trouver un soutien dans leur parcours scolaire parfois chaotique, nous avons décidé d'instaurer un moment de 2 heures destiné à accueillir des adolescents du secondaire.

Depuis septembre 2012, nous ouvrons donc nos locaux les mardis de 16h à 18h aux étudiants qui rencontrent des difficultés scolaires ou qui ont simplement besoin d'un lieu pour se poser. Deux travailleurs sociaux s'occupent de ce projet.

Dès la demande formulée auprès du service, nous rencontrons le jeune afin de mieux saisir sa demande et lui expliquons notre démarche de travail. En effet, via le « soutien scolaire » nous proposons une méthode de travail dénommée « Cognosco » et accompagnons les jeunes dans leur manière d'étudier et de s'approprier les cours. Le but n'est donc pas de donner des cours particuliers mais bien de prendre le temps avec chaque participant pour qu'il puisse appréhender les matières selon son propre fonctionnement cognitif et avoir une méthodologie propre. Le processus est régulièrement évalué avec les jeunes et avec leurs parents.

- **Participation au projet Solidar'cité de Namur**

Ce projet permet à des jeunes de 16 à 20 ans de vivre différentes expériences de volontariat, mais aussi de suivre quelques petites formations et d'effectuer un travail de maturation personnelle. Il s'adresse à des jeunes connaissant des situations de décrochage ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale. L'idée est que ces expériences leur permettent de se « remobiliser » et fasse émerger de nouveaux projets.

Le projet Solidar'cité Namur est développé par l'AMO Passages en partenariat avec les 3 autres AMO de l'Arrondissement. Ainsi, il est accessible à des jeunes des territoires des 4 services et les « chantiers » sur lesquels les jeunes prestent sont situés aussi bien à Namur, qu'à Gembloux ou encore à Sambreville.

Conclusion

En soulignant la question de la place des jeunes, nous souhaitons, au travers de ce travail de diagnostic, mais aussi via les différents projets que nous développons, permettre au jeune d'être acteur de leur réalité et de leur propre existence.

Acteur de sa propre existence afin de sensibiliser les autorités et les intervenants associatifs sur ses ressources, ses difficultés, ses questions, etc. Mais aussi participer et alimenter les différentes politiques locales qui les concernent. Que ce soit au niveau de la santé, de la culture, des loisirs ou de la formation, ..., il nous paraît indispensable que l'opportunité soit donnée aux jeunes d'être partie prenante des réflexions et des décisions qui les concernent.

Or le développement de la citoyenneté n'est pas nécessairement évident pour chacun d'eux en fonction des ressources dont celui-ci dispose dans son environnement social.

C'est ainsi que la question de l'accessibilité à l'information, l'accrochage et le bien-être à l'école, la possibilité d'avoir des lieux de rencontre de proximité nous semble importante pour favoriser l'accès à la citoyenneté et donc à la participation à la vie de la Cité.

Il est de notre mission de lui faciliter la tâche, tout ne dépend pas de lui uniquement.

En effectuant ce travail, on facilitera sa future insertion sociale et l'on favorisera son bien-être et son épanouissement personnel.

Il nous paraît indispensable d'associer dans cette démarche les acteurs du monde scolaire car viser à être bien et épanouit dans son école participe aussi évidemment à la réussite scolaire et permet de lutter contre le décrochage. Et quand on sait l'importance de la qualification pour accéder à l'emploi, cela donne tout son sens à ce type de travail.

Enfin la question des conflits intra familiaux reste une question complexe malgré ce que l'on a mis en place et déjà testé. Le niveau d'intervention est différent car souvent, c'est au niveau des parents qu'il faudrait pouvoir agir. Cependant, ceux-ci ne sont pas toujours collaborant, ayant du mal à adopter un recul critique par rapport à eux-mêmes. Et quand nous sommes interpellés par ces mêmes parents, le problème, pour eux, est souvent situé au niveau des enfants. On rencontre la même difficulté chez quelques acteurs de l'école qui pointent du doigt le ou les enfants quand tout ne tourne pas comme ils le souhaitent. Sans jamais s'interroger sur leurs propres fonctionnements.

Favoriser l'amorce d'un vrai dialogue, d'une plus grande concertation dans ces situations sera un des défis à relever par l'équipe d'Imagin'AMO.